

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 SEPTEMBRE 2010 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(36)

Présidence : M. Thierry Gachet

Présents : 72 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Sandra Daguet
M. Sébastien Dupré
M. Marc-Antoine Gamba
Mme Eva Heimgärtner
M. Jean-Pierre Largo
M. André Repond
Mme Isabelle Teufel
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville

Absent : M. Laurent Liaudat

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. Laurent Praz
M. Dimitri Sudan

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 27 septembre 2010

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les représentants de la presse et les membres de l'administration communale. Il constate que la convocation du 6 septembre 2010 contenant l'ordre du jour commun de la séance de ce jour et de celle du 28 septembre 2010 a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires.

"J'ai d'entrée de cause à vous présenter une motion d'ordre inhabituelle, puisqu'elle émane du Bureau. Le Bureau du Conseil général a décidé de vous proposer une modification de l'ordre des débats pour traiter un sujet d'actualité, la fermeture de la Brasserie du Cardinal. Cet événement a été jugé suffisamment important par le Bureau pour qu'il fasse l'objet d'une résolution commune à tous les partis. Il s'agit d'exprimer l'union des institutions derrière cette usine et ses employés, entreprise intimement liée à notre population et à l'histoire de notre cité. Je vous propose au nom du Bureau de traiter de ce projet de résolution non pas sous les divers, mais immédiatement après le point deux de l'ordre du jour. Autrement dit, il s'agit d'inscrire à l'ordre du jour de la présente séance un point trois nouveau : vote d'une résolution suite à l'annonce de la fermeture de la Brasserie du Cardinal."

Vote sur la motion d'ordre du Bureau

La discussion n'est pas demandée.

La motion d'ordre présentée par le Bureau est adoptée à une majorité évidente.

Le Président demande à ses collègues s'il y a d'autres observations quant à l'ordre du jour.

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 35 de la séance du 31 mai 2010;
3. Vote sur une résolution suite à la fermeture de la Brasserie du Cardinal;
4. Election d'un membre de la Commission de l'Edilité en remplacement de M. David Python;
5. Confirmation du mandat confié à la Fiduciaire Jordan SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2010 et 2011;
6. Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
7. Achat d'une machine à fabriquer les plaques offset – message n° 59;
8. Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) – message n° 61;

Séance du 27 septembre 2010

Ordre du jour (suite)

9. Modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures et compléments à apporter au projet de construction de la salle de spectacle "Equilibre" pour optimisation – message n° 60;
 - A. Modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures;
 - B. Octroi d'un crédit de 5 millions de francs pour les compléments à apporter au projet de la salle de spectacle "Equilibre";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires lui demandant un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité et les modalités d'un "slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 33 cosignataires lui demandant un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats
 - n° 29 de Mme Sandra Daguet (PDC) et de 38 cosignataires lui demandant de favoriser la mobilité douce par le soutien du partage de voiture en ville de Fribourg;
 - n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 16 cosignataires lui demandant d'étudier les conditions d'une collaboration avec Mobility;
15. Décision quant à la transmission :
 - A. de la proposition :
 - n° 7 de M. Thomas Zwald (PLR) et de 25 cosignataires demandant une modification du règlement du 2 mai 1994 concernant la perception d'une taxe sur les spectacles, divertissements et autres manifestations pour exonérer de la taxe les organisateurs de manifestations à but non lucratif;
 - B. des postulats :
 - n° 55 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de 27 cosignataires demandant la mise en place de mesures physiques de modération du trafic au bas de la rue des Grandes-Rames;
 - n° 56 de MM. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et Rainer Weibel (Verts) ainsi que de 17 cosignataires demandant la suppression des places de stationnement du côté Sarine de la Grand-Rue;

Séance du 27 septembre 2010

Ordre du jour (suite)

- n° 57 de MM. Marc-Antoine Gamba (PDC), Jean-Luc Bettin (PDC), Daniel Gander (UDC) et Jean-Philippe Main (PDC) et de Mmes Claire Roelli (PS) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 37 cosignataires demandant à la Ville de soutenir l'initiative de l'Association du quartier Beaumont-Vignettaz de créer une maison de quartier;
- n° 58 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 21 cosignataires demandant une réduction de 30% de la taxe d'empiètement perçue sur l'exploitation des terrasses de café, les éventaires de magasin et les marchés;
- n° 59 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 27 cosignataires demandant la publication du tarif des taxes d'empiètement;

16. Réponses aux questions :

- n° 137 de M. Stanislas Rück (PDC) relative au sort de l'ancienne voie industrielle;
- n° 156 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la mention d'une préférence linguistique dans une offre d'emploi pour un poste de cadre;

17. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président a le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux collègues qui ont été proclamés élus par le Conseil communal le 14 septembre 2010. Le premier est M. F. Fd Miche qui succède à M. D. Python, le second est M. G. Rhally qui assure la succession de Mme V. Michel Dousse. *"Je vous souhaite pleine satisfaction dans l'accomplissement de votre nouveau mandat."*

MM. François Fd Miche (PS) et Georges Rhally (PDC) se présentent successivement à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président adresse également, au nom de tout le Conseil général, ses sentiments de sympathie à M. R. Weibel qui a eu la tristesse de perdre sa mère tout récemment et à Mme M.-T. Escolar Mettraux pour le décès de sa belle-maman.

Le Président apporte un complément d'information au Conseil général au sujet des comptes 2009 de la Commune.

Provision pour risques juridiques/Anura SA

"En date du 31 mai 2010, le Conseil général a approuvé les comptes 2009 de la Ville. Ces comptes contiennent une provision pour risques juridiques liés à un litige en cours portant sur la vente des terrains de Sainte-Thérèse. Le lendemain de cette séance, à savoir le 1^{er} juin 2010, un article est paru dans les colonnes de 'La Liberté' donnant des informations dont ni notre Conseil, ni la Commission financière n'avaient eu connaissance avant cette approbation des comptes communaux, malgré les questions formulées à ce sujet. Il s'agit d'un événement regrettable. En

Séance du 27 septembre 2010

Communications du
Président (suite)

effet, pour l'exercice de ses compétences, en particulier des plus importantes d'entre elles, à savoir celles d'adopter le budget et d'approuver les comptes, notre Conseil doit être informé pour être à même de prendre ses décisions en toute connaissance de cause. C'est pourquoi, d'entente avec le Bureau, j'ai demandé une information complémentaire du Conseil général d'abord par le truchement de la Commission financière. Suite à cette information complémentaire qui a été fournie le 16 septembre 2010, j'ai sollicité, d'entente avec le Président de ladite Commission, le Bureau et le Syndic, une attestation complémentaire de l'organe de révision, la Fiduciaire Jordan. Cette attestation a été soumise tant au Président de la Commission financière qu'au Bureau. Il ressort de l'information complémentaire donnée à cette Commission et de l'attestation de la Fiduciaire que, le 20 avril 2010, au moment du bouclage des comptes par le Conseil communal, celui-ci n'avait pas connaissance des prétentions de la société Anura. En d'autres termes, le Conseil général a pris sa décision d'approbation des comptes de l'exercice 2009 sur la base d'un état de la situation arrêté au 20 avril 2010.

Du point de vue comptable, il s'agira de procéder à une nouvelle évaluation du risque dans le cadre de l'état intermédiaire des comptes que le Conseil communal doit fournir à notre assemblée et à la Commission financière. Le Bureau a demandé formellement au Conseil communal, dans ce contexte, un rapport complémentaire sur ce dossier dont les conclusions seront intégrées au budget 2011.

Par ailleurs, sur recommandation de l'organe de révision, il s'agira d'inscrire le montant total des prétentions réclamées en pied de bilan dès lors qu'elles sont contestées.

Dans le but de contribuer au fonctionnement de nos institutions et à la nécessaire confiance devant exister entre elles, j'invite le Conseil communal à assurer, à l'avenir, l'information adéquate et indispensable à notre Conseil. Je me réjouis que cela ait pu être le cas dans le cadre de l'information complémentaire dont je viens de faire état."

Le Président rappelle ensuite à ses collègues que la séance du Conseil général prévue pour le lundi 18 octobre 2010 est annulée.

"Vous avez sans doute constaté que figurent désormais sur le site Internet de la Commune, sous la rubrique du Conseil général les formules de dépôt des postulats et des propositions. Vous avez ainsi la possibilité de les déposer hors séance. Je me permets de vous citer l'article 61 du RCG qui précise :

- ' 1. Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit ou par oral. Dans ce dernier cas, l'annonce du dépôt est faite en séance après la liquidation de l'ordre du jour. Le développement des arguments est renvoyé à la séance suivante.*
- 2. La proposition ou le postulat écrit doit être envoyé par poste ou par courriel au secrétariat qui les transmet à tous les membres du Conseil général.'*

Le Président souligne que, comme chacun a pu le constater, l'ordre du jour est prévu sur deux soirées. *"Je prévois de clore la présente séance aux alentours de 22 heures. Je vous invite à partager ensuite le verre de l'amitié au Restaurant du Gothard, puisque je n'avais pas pu le faire ce printemps, suite à l'annulation de la séance du mois de juin.*

Séance du 27 septembre 2010

Communications du
Président (suite)

Je vous prie d'apporter vos propositions ou postulats sur la table présidentielle avant l'ouverture des divers. Je vous rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présence."

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 35 de la séance du 31 mai 2010

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Vote d'une résolution suite à l'annonce de la fermeture de la Brasserie du Cardinal

M. Laurent Moschini s'exprime comme suit, au nom du Bureau et des Présidents de groupes :

"En application de l'article 68 du règlement du Conseil général, le Bureau vous présente le projet de résolution ci-après :

Le Conseil général de la Ville de Fribourg regrette amèrement la décision du groupe Feldschlösschen de fermer la Brasserie du Cardinal, compte tenu des liens très forts et bien connus unissant notre population à cette usine, à sa production et surtout à ses employés. C'est à ces derniers que le Conseil général exprime sa complète solidarité.

Le Conseil général soutient le Conseil communal dans ses négociations avec Feldschlösschen, afin, en particulier, d'appuyer les revendications légitimes des employés, notamment celles ayant trait au maintien des emplois dans le canton, et de défendre les intérêts de la Commune."

Vote

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général adopte à l'unanimité des 65 membres présents la résolution présentée par le Bureau et les Présidents de groupes.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Au nom du Conseil communal, je vous exprime notre gratitude pour le soutien unanime du Conseil général dans cet épineux dossier. En fonction de l'évolution des événements, nous ne manquerons pas de vous fournir les informations les plus récentes."

ooo

Séance du 27 septembre 2010

4. Election d'un membre de la Commission de l'Edilité en remplacement de M. David Python

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. G. Schneider. M. Schneider est professeur à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, en matière de développement durable. Il est actif dans l'enseignement, dans la formation continue, dans les mandats et conseil aux entreprises et aux collectivités publiques, ainsi que dans la recherche appliquée. La formation de M. Schneider l'a fait passer par le Royaume-Uni, par Munich ou encore par Paris. Il travaille à Yverdon. C'est heureusement à Fribourg – nous l'en remercions – qu'il entend mettre ses compétences au service du Conseil général et, si vous acceptez, plus particulièrement au sein de cette Commission de l'Edilité."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins blancs	6
Bulletin nul	0
Bulletins valables	64
Majorité absolue	33

M. Gerhard Schneider est élu avec 58 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : Mme Andrea Burgener Woefray, M. John Clerc, Mme Cécile Thiémond, Mme Antoinette de Weck et M. Pascal Wicht.

Le Président félicite M. G. Schneider de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat.

ooo

5. Confirmation du mandat confié à la Fiduciaire Jordan SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2010 et 2011

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"La Commission financière confirme ce qui est contenu dans le rapport qui a été diffusé et propose donc au Conseil général de confier à la Fiduciaire Jordan SA pour les exercices 2010 et 2011 la révision des comptes de la Commune de Fribourg."

Séance du 27 septembre 2010

Confirmation du mandat confié à la Fiduciaire Jordan SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2010 et 2011 (suite)

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, par 68 voix, sans opposition ni abstention, de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la "Fiduciaire Jordan SA, bd de Pérolles 4 à 1701 Fribourg" en qualité d'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2010 et 2011.

ooo

6. Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Discussion générale

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

Rapport de la Commission financière

"Les comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg font l'objet de présentations, d'analyses et d'évaluations découlant de dispositions légales et réglementaires. Le dossier exhaustif remis aux membres du Conseil général apporte toutes les informations souhaitées.

Pour sa part, la Commission financière relève les faits suivants.

- 1. L'organe de contrôle, la Société Multifiduciaire SA, a vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Ces derniers ont été déclarés conformes à la loi, aux statuts et aux règlements. Une réserve a été formulée sur le dépassement des limites réglementaires en matière de placements en immeubles.*
- 2. L'organe de contrôle mentionne un point soulevé également par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle. Il s'agit de l'éventuelle nécessité de prolonger tout ou partie des mesures d'assainissement au-delà de l'année 2010, voire de mettre en place des mesures complémentaires d'assainissement.*
- 3. On peut enfin souligner à nouveau que la Caisse est en période d'assainissement ; son degré de couverture est légèrement supérieur à 50% alors qu'il devrait atteindre 70% ; on est toujours au niveau de 2005. Or depuis cinq ans, il n'y a pas eu indexation des rentes, ni indexation de la somme des salaires assurés des actifs. Les mesures actuelles ne pourront pas se perpétuer indéfiniment. Cela signifierait donc que la Ville doive à nouveau 'passer à la caisse'.*

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Proposition

A l'unanimité des 10 membres présents lors de la séance du 9 septembre 2010, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte des comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Vice-Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, s'exprime comme suit :

"Compte tenu du rapport important – en tout cas en ce qui concerne les annexes – et de l'ensemble des informations fournies par le Président de la Commission financière, je n'ai qu'un seul petit élément d'information complémentaire à apporter. Il s'agit d'une petite rectification à donner en page un du rapport où il faut lire que 'ces comptes ont été approuvés par le comité de la caisse de prévoyance en séance du 11 mai 2010' et non pas 2009 évidemment."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

Mme Martine Morard (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt des comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Le dossier remis aux membres du Conseil général est exhaustif et permet de se faire un avis sur la situation actuelle de l'institution. L'organe de contrôle a procédé à la révision conformément aux dispositions légales et l'expert agréé a lui aussi produit son attestation. Les caisses fournissent des garanties quant à la tenue des comptes et aux options de gestion défendues par le comité.

Cela étant, l'organe de contrôle attire l'attention sur la nécessité éventuelle d'une prolongation des mesures d'assainissement actuelles. Pour rappel, celles-ci sont les suivantes :

- *Aucune revalorisation de la somme des salaires assurés jusqu'au 31 décembre 2010;*
- *Aucune indexation des rentes jusqu'au 31 décembre 2010;*
- *1,25% de cotisation de la part des employés et 1,25% de cotisation de la part de la Commune employeur comme cotisation d'assainissement (cette cotisation n'étant pas prise en considération dans la prestation de sortie ou dans la prestation de libre passage).*

Ces mesures se cumulent avec les fonds versés par la Ville à la CPPVF en 2005 et en 2006. Il s'agissait d'un total de 30,6 millions de francs. Or, la poursuite des mesures d'assainissement risquent fort d'être nécessaire au vu des éléments suivants. Bien que l'exercice 2009 ait été meilleur que celui de 2008, la progression du taux de couverture reste aléatoire. Il est difficile de dire si cela est dû uniquement à la conjoncture ou si les dispositions d'assainissement sont structurellement insuffisantes. L'expertise actuarielle devra nous éclairer sur ce point.

Le deuxième paramètre à prendre en considération quant au maintien de ces mesures d'assainissement, ce sont les décisions prises au niveau fédéral. Elles obligent les caisses de prévoyances publiques à atteindre un taux de couverture de 80% sur un délai de quarante ans. Certes, l'institution s'est déjà obligée d'elle-même à atteindre le taux de

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

70% en 2030. On pourrait donc espérer qu'un taux de 80% en 2050 puisse être atteint sans mesure d'assainissement supplémentaire, mais cette question reste ouverte.

Le troisième point en lien avec ces dispositions d'assainissement concerne le taux technique. Il est actuellement fixé à 4,5%, alors que les statuts de la CPPVF prévoient même un rendement de 4,75%. La prochaine analyse actuarielle, attendue pour fin de 2010, devra approfondir l'éventualité d'une baisse de ce taux technique. A noter toutefois que si on le diminue, il en résultera une réduction du taux de couverture et donc inmanquablement des mesures d'assainissement complémentaires. Sombres perspectives !

Le groupe PDC constate cependant que le comité de la Caisse est conscient des enjeux et des défis qui attendent l'institution. Heureusement ! En effet, avec la nouvelle loi fédérale, ce comité sera plus que jamais maître à bord; le politique n'aura qu'un pouvoir restreint. Soit il décidera du mode de financement, soit il décidera des prestations. Aujourd'hui, le Conseil général décide de tout, il décide à la fois des mesures de financement et des prestations. Les statuts de la Caisse ont été – je le rappelle – adoptés par notre assemblée.

Un dernier point mérite d'être soulevé. C'est toute la question de la fusion des communes dans le contexte de la sous-couverture de la CPPVF. Le groupe démocrate-chrétien souhaite qu'une analyse juridique et technique soit menée sur la possibilité de fusionner les communes en maintenant des régimes de prévoyance différents, distincts, soit au sein d'une même institution, soit éventuellement au sein de plusieurs caisses.

C'est avec l'ensemble de ces remarques que le groupe démocrate-chrétien prend acte des comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."

Rapport du groupe des Verts

Mme Eva Kleisli (Verts) fait la déclaration suivante :

"Voici les commentaires du groupe des Verts sur les comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

D'un point de vue politique, il est réjouissant que la reprise économique soit arrivée si rapidement et ait permis à la CPPVF de renflouer partiellement ses caisses. En ce qui concerne le taux de couverture de la Caisse, nous attendrons, à l'instar du Conseil communal, les décisions qui seront prises au niveau fédéral avant de nous prononcer sur la prolongation des mesures d'assainissement arrêtées en 2006 ainsi que sur leur maintien ou non. Néanmoins, nous estimons qu'une mesure devra être abandonnée en 2011 quelle que soit la décision de la Confédération. Il s'agit du blocage de l'indexation des rentes. Il faut d'ores et déjà prévoir l'impact qu'aura le déblocage des pensions, si nous le décidons, et voir par quelle autre disposition il sera possible de compenser les pertes. Gouverner, c'est prévoir !

Nous constatons, par ailleurs, que les comptes de la CPPVF sont relativement illisibles pour des non-économistes. Nous serions notamment intéressés à connaître la composition des 'hedge funds' et dans quelle 'commodités' les fonds éponymes ont été investis. Quelles sont leurs

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Rapport du groupe socialiste

échéances à tous deux ? En conclusion, les Verts prennent acte de ces comptes, en attendant les réponses à leurs questions."

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal du 25 mai 2010, ainsi que ses annexes, relatifs des comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Les dispositions d'assainissement entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006 ont apporté des améliorations. Le groupe PS constate ainsi une toute légère amélioration du degré de couverture de l'institution. Cette amélioration représente une progression de 3,97% en 2009.

Même s'il est réjouissant de constater que la garantie de la Commune a pu être ramenée de 98 à 94 millions de francs, ces 94 millions restent une charge lourde. Le degré de couverture, légèrement supérieure à 50%, demeure à un niveau très bas.

Selon les constatations de l'expert, les dispositions d'assainissement sont bien appliquées. Le comité de l'institution assume activement sa tâche de gestion et les mesures destinées à résorber le découvert sont respectées.

Néanmoins, le groupe socialiste se pose certaines questions à la lecture du rapport de l'actuaire. Les mesures d'assainissement ont sensiblement touché les employés. Quelles dispositions seront-elles nécessaires pour combler le sacrifice qu'ils ont consenti ? La structure de la CPPVF est-elle viable si l'on veut vraiment atteindre le taux de couverture de 70% en 2030 ? La prochaine expertise actuarielle prévue pour la fin de cette année est attendue par le groupe socialiste non sans une certaine préoccupation. C'est sur la base de cette expertise que nous serons conduits à nous prononcer, si oui ou non les dispositions d'assainissement devront être reconduites et si oui ou non d'autres dispositions devront être envisagées.

Notre groupe prend acte des comptes de l'exercice 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes suivants :

"Le groupe libéral-radical apprécie que le résultat de l'exercice 2009 soit en amélioration par rapport à celui de 2008. Il n'empêche toutefois que le taux de couverture n'est qu'au niveau de celui de 2006. C'est avec une certaine anxiété que nous attendons le prochain rapport actuariel sur la nécessité ou non de prolonger les dispositions d'assainissement. Nous ne pouvons qu'espérer qu'on puisse améliorer rapidement la situation de l'institution.

Pour le reste, nous faisons nôtres les remarques émises par le PDC."

Séance du 27 septembre 2010

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"D'entrée, je peux renoncer à la première remarque que je voulais faire, puisqu'il s'agissait de corriger la date d'approbation des comptes par le comité de la Caisse de prévoyance qui est bien le 11 mai 2010 et non pas 2009, comme vient de le préciser M. le Syndic. Je l'en remercie. Ainsi approuvés puis soumis au Conseil communal pour prendre acte le 25 mai 2010, les comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ne sont parvenus en main des membres de la Commission financière que le 3 septembre 2010.

Pourtant, depuis 2006 nous demandons que ces comptes qui sont bouclés au plus tard en février, soient remis suffisamment tôt pour évaluation. Les promesses en ce sens ont été faites et répétées tant de fois qu'il serait lassant d'en aligner les dates. Cela n'est pas sérieux, pas davantage du reste que la désinvolture avec laquelle sont traitées des questions pourtant importantes de membres de la Commission financière. Lorsqu'une question posée en novembre 2006 ne reçoit une réponse qu'en août 2010, et que certaines réponses sur lesquelles nous préférons ne pas nous étendre ne méritent qu'étonnement, on peut franchement se demander s'il s'agit de 'je m'en foutisme' ou de mépris de l'interlocuteur. Je laisse là le choix aux responsables concernés.

Le groupe UDC a procédé à une analyse approfondie de ces comptes. Ses remarques sont les suivantes :

Tout d'abord quelques points positifs dignes d'être relevés :

- 1. l'affiliation à la Fondation ETHOS est une bonne chose, même si elle entraîne une augmentation des frais de près de 5'000 francs;*
- 2. aucun engagement de titres n'est relevé sous la rubrique des prêts de titres 'securities lending'. Le groupe UDC en est particulièrement satisfait puisqu'il s'agissait d'une de nos inquiétudes;*
- 3. l'augmentation sensible du rendement des immeubles qui progresse de 3,38% à 7,15% est un signe encourageant.*

Ensuite, quelles sont nos inquiétudes :

- 1. Une fois de plus nous constatons la présence de 'Hedge Funds' dans les véhicules financiers utilisés par la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Nos critiques à ce sujet n'ont pas changé. Elles deviendraient monotones à la longue, si elles n'étaient pas, depuis l'éclatement des crises à répétition que nous vivons, appuyées par des personnalités au-dessus de tout soupçon, puisqu'il s'agit notamment de l'ancien chef de la Banque Centrale américaine, Paul Volker, qui a recommandé au Président Obama d'interdire aux banques américaines les investissements dans ces systèmes financiers. Même les autorités financières européennes condamnent les 'hedge funds' pour leur opacité, les risques qu'ils représentent et leur propension à exaspérer les crises financières. A ce sujet, l'Union Européenne va émettre ces tous prochains temps, de nouvelles directives sur les véhicules financiers alternatifs destinés notamment à limiter leur accès au marché intérieur européen.*

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Nous n'allons pas nous étendre davantage sur cette question tout en relevant une considération de plus en plus admise : Le mythe du gain garanti dans toutes les phases du marché est moribond.

Du reste, l'analyse des résultats des divers placements démontrent que les positions de 'hedge funds' n'ont de loin pas récupéré les lourdes pertes de valeurs de l'exercice 2008.

2. *Rappelons qu'à la fin de 2009, les caisses de prévoyance privées avaient dans leur ensemble retrouvé un taux de couverture de 103%. Les taux de couverture moyen des caisses publiques s'élevait lui à environ 90%.*

La Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, elle, se situe à 50,41% ! En 2005, le degré de couverture s'élevait à 51,90% et la garantie de la Commune atteignait 82'325'438 francs. Les chiffres actuels sont de 50,41% et 94'013'739 francs. Cela se passerait de tout commentaire. Et pourtant, Mmes et MM., que la gauche, toutes tendances confondues, comme à son habitude nous susurre ses considérations lénifiantes sur l'air de 'tout va très bien Madame la Marquise' ne nous étonne pas ! Ce qui nous interpelle par contre et nous inquiète, c'est bien le manque de réaction des partis du centre qui eux aussi, devraient pourtant se montrer attentifs à une situation qui va, dans un court avenir nous poser un véritable casse-tête. Mmes et MM., est-ce la veille des élections qui vous tétanise déjà...? Ou pire encore, vous souvenez-vous soudain que la dégradation de la situation a débuté alors que vous déteniez les rênes du pouvoir...?

3. *Si les pertes de valeur des grands indices boursiers, en 2008, se sont situées entre 30% et 50%, la reprise de 2009 a couvert grosso modo plus de la moitié de cette perte et les rendements des dividendes ont littéralement explosé. Le rattrapage de la Caisse de pension par contre est inférieur aux attentes. Le total des rendements est également resté en retrait des possibilités. Ces éléments supplémentaires confirment que le plan de redressement que vous aviez défini en son temps est illusoire. Nous l'avons toujours relevé.*

Toutes ces données démontrent que trop de temps a été perdu dans le traitement de ce dossier. Elles illustrent également que la Commune de Fribourg n'a ni les compétences ni les capacités pour gérer un dossier aussi complexe. Vous n'y pouvez rien, nul ne peut tout savoir, encore faut-il avoir l'humilité de le reconnaître. Mais s'il vous plaît, ne venez pas nous chanter la rengaine éculée de 'l'expert nous dit que ...!'. Cela devient pénible. D'autant plus que l'expert lui-même se met à douter de ses certitudes. En effet, le rendement annuel moyen attendu à hauteur de 4,75% dans le contexte des mesures d'assainissement et que nous avons déjà critiqué comme surfait en 2006 pose de plus en plus problème, la sacro-sainte pérennité des institutions de prévoyance publiques se voit qualifiée par lui-même, d'une 'certaine pérennité', ... le taux d'intérêt technique devient maintenant une problématique d'actualité Et l'on vient nous parler du maintien ou de l'abandon des mesures d'assainissement alors que, fort probablement des dispositions plus contraignantes seront décidées, cette année encore, à l'encontre des caisses de prévoyance publiques.

L'ère des taux d'intérêts incroyablement bas que vivons, prendra tôt ou tard fin. Cette période devrait justement être mise à profit pour remettre à flot les caisses de pension, notamment publiques, tout en

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

procédant aux réformes de structures qui sont inévitables à plus ou moins long terme. Mais pour cela, encore faut-il avoir la volonté politique et l'imagination, qualités qui semble-t-il, font tristement défaut à nos organes responsables. Dommage !

Des solutions existent mais cessez d'imaginer que les marchés financiers vont vous fournir la couverture que vous devez impérativement atteindre comme par miracle. Vous avez perdu le temps d'une législature et l'engagement de la Commune a augmenté de 12 millions francs en cinq ans. Vous rendez-vous compte que c'est l'argent du contribuable qui en fin de compte sera mis à contribution ? Contribuable qui, lui aussi a des soucis de caisse de pension...! Quant à l'impact de cette dette sur l'éventuelle Fusion 2016, nulle ne peut aujourd'hui l'évaluer. Une chose est cependant certaine, il sera lourd de conséquences.

Conclusion

Nous continuons à plaider contre les investissements à hauts risques, notamment dans les 'Hedge Funds' ou dans les fonds de 'hedge funds', ainsi que dans les marchés de l'immobilier étranger et dans les matières premières, ceci notamment en raison de l'absence de toute réserve pour fluctuation de cours.

Pour le reste, rien ne change. Nous n'avons connaissance d'aucune réflexion sur les problèmes que nous avons soulevés dans nos précédents rapports.

Dès lors, nos conclusions demeurent inchangées et le groupe UDC prend acte de ces comptes en émettant une fois de plus les plus sérieuses réserves."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière s'exprime dans les termes suivants :

"Les cinq rapports que nous venons d'entendre sur ces comptes présentent un éventail d'analyses extrêmement large et vaste des aspects politiques et financiers liés à une institution de prévoyance. Ils constitueront, me semble-t-il, un élément de référence pour celles et ceux qui œuvreront l'année prochaine sur la reconduction des dispositions d'assainissement, comme plusieurs orateurs l'ont relevé. Comme ce dossier ne fait l'objet que d'une prise d'acte, je ne fait pas d'autres commentaires."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Vice-Président de la CPPVF, remercie tous les intervenants. *"Alors que M. P. Marchioni nous a entretenus de 'hedge funds' et de fonds de 'hedge funds', Mme E. Kleisli s'inquiète des placements par catégorie. Je lui signale qu'elle trouvera les renseignements souhaités en page 18 des annexes aux comptes de la CPPVF. Dans le cadre de la stratégie de placements financiers mise en place de concert avec les établissements bancaires mandatés, les fonds de 'hedge funds' représentent un montant de 4'926'427 francs, soit une part de 5,2%, alors que le maximum autorisé par l'article 54 de OPP2 est de 15%.*

Deuxième commentaire. A l'instar de tous les intervenants, nous attendons sans parti pris aucun – j'insiste – les résultats de cette nouvelle expertise actuarielle. Conformément aux décisions prises au début de

Séance du 27 septembre 2010

Comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

l'année 2006, les dispositions d'assainissement devront faire l'objet d'une réévaluation. Celle-ci se fera – je vous l'assure – sans tabou.

A l'intention de M. Marchioni, suite à son mouvement d'humeur, j'aimerais dire que je n'ai jamais trouvé de 'je m'en foutisme', ni de mépris de la part du Conseil communal ou de ses collaborateurs suite aux questions posées tant par le Conseil général que par la Commission financière. Si d'aventure des éléments de réponse manquaient encore, il est évident que nos collaborateurs et nous-mêmes serions toujours à disposition même si certaines réponses fort complexes ne peuvent pas être fournies de manière spontanée."

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2009 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

ooo

7. Achat d'une machine à fabriquer les plaques offset

Discussion général et entrée en matière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

Rapport de la Commission financière

"Le message n° 59 du Conseil communal apporte des informations qui concluent à la nécessité d'acquérir, pour un montant de 138'000 francs, une machine à fabriquer des plaques offset. Cette opération comporte également la particularité d'accepter un crédit d'investissement avant l'approbation du budget pour l'année 2011.

La Commission financière s'est interrogée sur la possibilité d'externaliser les impressions; elle s'est également demandé si une étude de marché ne permettrait pas d'obtenir des réalisations plus avantageuses.

L'option favorable au maintien du statu quo découle principalement du fait qu'un équipement à l'intérieur de l'administration permet de réaliser des tirages dans des délais très courts qui répondent aux contraintes de dispositions légales.

Proposition

La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des 10 membres présents, lors de la séance du 9 septembre 2010, l'engagement d'un montant de 138'000 francs pour l'acquisition d'une machine à fabriquer des plaques offset."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Il s'agit d'un investissement que je qualifierai 'd'anticipé' par rapport au budget d'investissement 2011. Il était en effet prévu de le traiter comme investissement de catégorie II dans le message du budget du prochain exercice. C'est pour des raisons techniques que sa présentation a été anticipée.

Séance du 27 septembre 2010

Achat d'une machine à fabriquer les plaques offset (suite)

Nous avons en effet voulu 'faire durer' l'actuelle machine acquise en 1990 le plus long temps possible. Malheureusement, il n'existe plus sur le marché de pièce de rechange. Nous sommes ainsi contraints de procéder de manière en peu précipité à son remplacement. Il est indispensable de le décider maintenant, compte tenu des délais légaux nécessaires, notamment du délai référendaire, pour que nous puissions passer commande à temps pour que cette machine soit opérationnelle pour l'impression de tout le matériel de vote, et en particulier des listes pour le Conseil communal et le Conseil général, pour les élections communales du mois de mars 2011.

Comme vient de le relever M. le Président de la Commission financière, il y a eu discussion sur la possibilité d'externaliser les impressions pour la Ville. Ce débat avait déjà eu lieu, il y a quelques années, lorsque nous sommes passés de l'ère ancienne à l'ère moderne. A l'époque, le nombre de documents que nous imprimions était de quelque 600'000 par année. Nous en sommes aujourd'hui à près de 5 millions. Nous imprimons la totalité ou la quasi-totalité de toutes les publications émanant du Conseil communal ou de l'administration (factures, bulletins de versement, règlements...) ainsi qu'évidemment du Conseil général. La seule chose qui est imprimée à l'extérieur est le bulletin d'information '1700'."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe socialiste approuve l'achat d'une machine à fabriquer les plaques offset. Pourquoi ? Parce que le nombre de publication s'élève à six millions. C'est d'autant plus justifié que la vieille machine n'a pas daigné attendre jusqu'en 2011 avant de se déglinguer, contrairement à ce qu'espérait le Conseil communal qui avait repoussé cet investissement d'un an au moment où, soucieux de nouer les deux bouts du budget 2010 il avait renoncé à prévoir cet investissement pour l'exercice en cours. Tel n'a pas été le cas. Votons donc pour l'acquisition de cet outil indispensable ? Votons pour cet investissement nécessaire afin que l'administration puisse fonctionner de manière efficace et rapide."

Mme Cécile Thiémard (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien s'est interrogé quant à la nécessité de maintenir une imprimerie interne à Commune. Il s'est aussi interrogé quant aux coûts de fonctionnement de la centrale d'impression. Dans son message, le Conseil communal nous indique pour la nouvelle machine une valeur de 137'728 francs tout en précisant qu'une seule entreprise 'Heidelberg' est à même de fournir ce genre d'équipement. Nous n'avons donc pas d'offre concurrente. Nous n'avons pas non plus d'information sur le rendement d'exploitation de cette machine.

Le groupe PDC s'interroge l'achat proposé permettra-t-il réellement des économies de coûts ? N'est-il pas possible d'obtenir des données comparatives dans l'hypothèse où ce même travail d'impression serait confié à des entreprises offset actives sur le marché de Fribourg. Néanmoins, le groupe PDC relève qu'avec le système actuel, les tirages pour les votations peuvent s'effectuer dans un délai très court, qu'un nombre impressionnant de tirages est réalisé chaque année et que la nouvelle machine assurera le très gros travail d'impression des listes électorales durant l'année 2011.

Séance du 27 septembre 2010

Achat d'une machine à fabriquer les plaques offset (suite)

En conclusion, comme le dit le message, il est impératif de procéder à l'installation informatique et aux tests nécessaires pour vérifier l'opérationnalité de cet équipement avant les élections, soit dès le mois de décembre 2010. C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien accepte que le Conseil communal procède à l'acquisition d'une machine avec une nouvelle technologie pour un montant de 138'000 francs, en remplacement d'un équipement vieux de vingt ans, très certainement amorti et pour lequel les pièces de rechange font défaut."

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical a examiné le message n° 59 et acceptera cet investissement de 138'000 francs."

M. Louis Castella (UDC) s'exprime comme suit :

"C'est à l'unanimité que le groupe UDC a décidé d'accepter le crédit sollicité par le Conseil communal dans le message n° 59 pour l'achat d'une machine à fabriquer les plaques offset."

M. Rêzan Zehrê (Verts) s'exprime comme suit :

"Le groupe des Verts a également examiné le message n° 59 et acceptera, à l'unanimité, l'achat proposé d'une machine à fabriquer les plaques offset."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, fait la belle remarque :

"L'unanimité sur ce sujet me permet d'être très bref. Je constate simplement qu'il n'y a pas de contestation et que tout le monde se réjouit de recevoir du papier." (Rires)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, remercie tous les représentants des groupes, à savoir Mmes A. Burgener Woeffray, C. Thiémard et A. de Weck, ainsi que MM. L. Castella et R. Zehrê de leur acceptation unanime de ce crédit. *"J'aimerais simplement apporter deux compléments d'information à Mme Thiémard. Y-a-t-il d'autres offres ? Malheureusement, il n'existe en Europe qu'une seule entreprise fournissant ce type de machine, c'est la société 'Heidelberg'. La seule autre maison fabriquant des produits de ce type se trouve aux Etats-Unis. Autrement dit, la maison 'Heidelberg' est la seule à fournir ce genre de machine, non seulement sur le marché suisse, mais sur le marché européen. Grâce à cet équipement, il s'agit de garantir non seulement la production du matériel de vote, mais de toute la production 'papier' de la Ville de Fribourg. Il y a effectivement urgence.*

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 27 septembre 2010

Achat d'une machine à
fabriquer les plaques offset
(suite)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 70 voix sans opposition
mais une abstention, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 59, du 24 août 2010;
- le rapport de la Commission financière;

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à remplacer la machine à fabriquer les plaques offset, pour un montant de 138'000 francs, prévu dans le plan d'investissements.

Article 2

Cet achat pourra être financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

Le financement de l'opération peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 27 septembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Thierry Gachet

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

Séance du 27 septembre 2010

8. Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS)

Rapport de la Commission de l'Edilité

Discussion générale et entrée en matière

M. Stanislas Rück, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime au nom de cette dernière dans les termes ci-après :

"La Commission de l'Edilité a examiné le message n° 61 lors de sa séance du 15 septembre 2010. Après présentation et discussion détaillée du message la Commission a adopté, par 6 voix contre 1, la proposition de modification proposée, en prenant acte des éléments suivants :

1. *Que la nouvelle disposition se veut obligatoire dans le sens où la Commune organise la collecte des déchets compostables de manière systématique, comme elle le fait déjà pour les déchets verts, mais sous réserve que seuls les déchets triés correctement seront collectés.*
2. *Que, par conséquent, le tri des déchets et l'organisation du tri de ces déchets incombera aux particuliers (privés, concierges, régies).*
3. *Que la nouvelle disposition se veut incitative dans le sens où l'administré n'est pas obligé de trier ses déchets compostables et qu'il ne sera pas amendable s'il ne le fait pas, mais qu'il peut être certain que ses déchets seront récoltés séparément et gratuitement, s'il fait l'effort de les trier.*
4. *Que plusieurs projets d'usine de méthanisation de déchets compostables sont à l'étude dans le canton et que les coûts de traitement de déchets à la tonne pratiqués dans les installations existantes ne sont pas supérieurs aux coûts d'un compostage simple, comme celui qui se fait à Châtillon.*
5. *Et que finalement la formulation proposée au Conseil communal à l'alinéa 4 : 'les déchets organiques collectés sont **dans la mesure du possible**, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz signifie pour autant que la solution soit aussi raisonnable économiquement'.*

C'est dans ce sens que la Commission de l'Edilité recommande au Conseil général d'adopter la modification proposée du règlement concernant la gestion des déchets."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance au Conseil général du rapport ci-après :

"L'examen du message n° 61 conduit les membres de la Commission financière à souligner, une nouvelle fois, l'importance des options écologiques en matière de traitement des déchets. Une autre détermination a relevé l'absence d'usine de méthanisation dans la région et par conséquent le caractère partiellement inopérant d'une récolte des déchets verts.

La disposition mentionnant 'dans la mesure du possible' introduite à l'alinéa 4 souligne aussi le caractère aléatoire de l'option proposée.

Les réserves formulées ne mettent pas en cause la recherche de solutions plus performantes que celles que nous connaissons aujourd'hui. Ce que la Ville doit réaliser ce sont des mesures coordonnées

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

avec d'autres projets qui sont en voie de réalisation dans des communes peu éloignées de Fribourg.

Proposition

La Commission financière a décidé, par 6 voix contre 4, d'entrer en matière sur le projet d'arrêté. Elle propose ensuite de renvoyer le présent message au Conseil communal afin d'obtenir une information complémentaire sur le fonctionnement et les charges financières d'un service de ramassage des ordures, déchets verts compris, élargi notamment à Villars-sur-Glâne, ainsi que sur les coûts qu'il représente effectivement. La proposition de renvoi est acceptée, par 5 voix contre 5, grâce à la voix prépondérante du Président."

Rapport de la minorité de la Commission financière

Mme Andrea Burgener Woeffray s'exprime au nom de la minorité de la Commission financière dans les termes ci-après :

"La proposition de renvoi a effectivement été acceptée par la Commission financière grâce à la voix prépondérante du Président. Nous avons ainsi le droit de présenter un rapport de minorité. Lors de la séance du 9 septembre 2010, cette minorité a développé l'argumentation suivante. Le premier argument est celui du respect de la volonté exprimée par le Conseil général. L'idée d'en arriver à une collecte systématique des déchets compostables avait passé toutes les étapes du processus institutionnel que doit franchir une proposition. Elle a finalement été adoptée par notre parlement par 32 voix contre 18 et 2 abstentions, lors de la séance du 6 octobre 2008 (cf. procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009, p. 168). Cette volonté doit être respectée.

Il en va ensuite des efforts à consentir en matière écologique. La modification proposée prévoit une récolte systématique des déchets compostables. C'est une bonne chose. Une collecte systématique inclinera les citoyens à un comportement responsable et les incitera à participer davantage à la récolte des déchets verts. Cette proposition implique l'exigence d'une utilisation adéquate des déchets verts et le soutien à la production d'une énergie renouvelable.

Il y a enfin l'argument financier. Plus de déchets verts à traiter signifie, certes à court terme, plus de coûts, mais ce sera un investissement rentable à long terme. C'est avec intérêt que nous attendons un modèle financier qui inclura également les recettes qui découleront de la vente du compost et, autant que possible, aussi du biogaz.

Il importe de comprendre qu'une éventuelle coopération avec les communes environnantes pour le ramassage des ordures n'a aucun lien avec le présent dossier. Les explications données en séance de la Commission financière par les représentants de la Commune sur ce point ont été convaincantes. Il est donc plutôt étrange que le Président de la Commission financière revienne sur ce dossier dans son rapport. Ce n'est en tout cas pas pour un manque d'informations qu'il faudrait décider le renvoi de cette proposition. Qui ne veut pas demande le renvoi. Telle n'est pas la position de la minorité de la Commission financière.

La formulation proposée dans l'arrêté est suffisamment souple pour garantir une application pragmatique en fonction des développements à venir du traitement des déchets verts.

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

En résumé, pour respecter la volonté du Conseil général, pour ne pas se borner à une vision étroitement financière et à courte vue, nous vous invitons à vous opposer au renvoi, à passer à l'acte en ayant en vue un futur plus écologique. En conséquence, nous vous invitons à accepter la proposition de modification telle que présentée dans le message n° 61."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement rappelle que cette proposition de modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets fait suite à l'adoption, le 28 septembre 2009, de la proposition n° 1 de MM. T. Steiert et C. Allenspach, ainsi que de Mme C. Müller. Cette proposition avait été adoptée, ainsi que cela a déjà été dit, par 32 voix contre 18 et 2 abstentions.

"Je rappelle également qu'à l'époque, le Conseil communal s'était opposé à cette proposition pour des motifs essentiellement financiers.

Aujourd'hui, le Conseil communal vous propose d'inscrire formellement dans le règlement, moyennant quelques adaptations, cette modification. Le but visé est d'accroître la récolte des déchets verts. L'alinéa 3 qui sera applicable dès le début de l'an prochain permettra, grâce à l'incitation qui sera faite, de récolter davantage de déchets compostables qu'aujourd'hui. Cette incitation est judicieuse à une époque où la sensibilité écologique est heureusement de plus en plus présente, tant chez les autorités qu'au sein de la population.

Toutefois, le Conseil communal se doit d'attirer votre attention sur les conséquences financières de ces modifications, conséquences qui seront sensibles au-delà de 400 tonnes de déchets supplémentaires récoltés, puisqu'il en résulterait à terme – on ne sait évidemment pas quand – l'achat d'un nouveau camion et l'engagement de trois employés (un chauffeur et deux éboueurs) pour utiliser ce véhicule.

Quant à l'alinéa 4, il n'est aujourd'hui pas applicable tel quel, en raison de l'absence dans le canton d'usines de méthanisation. D'où l'ajout par rapport à la proposition originelle des termes 'dans la mesure du possible'. Dès que ce sera effectivement possible, la gestion des déchets organiques sera réétudiée.

C'est avec ces quelques considérations que le Conseil communal vous prie d'accepter les modifications de l'article 10 telles qu'elles vous sont soumises.

Le Conseil communal s'oppose, en revanche, au renvoi demandé par la Commission financière. Comme l'a déjà relevé Mme la représentante de la minorité de ladite Commission, il n'existe aucun lien entre ce dossier et l'éventuelle collaboration future avec d'autres communes. En outre, une décision de renvoi n'aurait d'autres effets que de reporter le traitement de cet objet à une séance ultérieure, alors que nous avons pris la précaution d'ajouter à l'alinéa 4 l'expression 'dans la mesure du possible'. A notre sens, nous ne pourrions pas vous apporter des éléments nouveaux d'ici à quelques semaines, et même dans quelques mois. C'est pour ces raisons que nous nous opposons au renvoi."

Séance du 27 septembre 2010

Rapport du groupe UDC

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC a pris connaissance du message n° 61 concernant la modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets. Nous constatons que depuis son introduction, le 1^{er} mai 2006, le nouveau concept de gestion des déchets organiques fonctionne à satisfaction. Depuis lors, et suite à la campagne de sensibilisation mise en œuvre à l'époque, les services communaux ont enregistré une hausse continue du nombre de demandes de collectes, des abonnements ainsi que de la quantité des déchets ramassés. En 2009, ce sont 2'435 tonnes qui ont été traitées par Fricompost, soit une progression de 923 tonnes par rapport à 1999. Dans le message n° 61, nous pouvons lire : 'Les habitants apprécient... le ramassage régulier grâce à l'abonnement DECHVERT ainsi que la qualité du service et des informations.' (cf. message n° 61, p. 5).

Nonobstant, selon les auteurs de la proposition, il faudrait accroître l'offre de collecte des déchets à composter. L'objectif à court et moyen terme est donc d'en récolter plus de 400 tonnes, puis à plus long terme d'arriver à 800 tonnes.

Si les quantités ainsi visées sont atteintes, certaines incidences ne manqueront pas de survenir. La Commune devra se doter de trois employés supplémentaires et d'un nouveau véhicule. Notons également que les propriétaires et les gérances immobilières devront acquérir de nouveaux conteneurs adaptés aux besoins. Quant aux ménages, ils devront effectuer un tri entre les déchets compostables et les autres. Une fois triés, les déchets devront être conditionnés dans des sacs payants avant d'être déposés dans ces conteneurs spécifiques.

Nous nous permettons de relever que l'un des auteurs a déclaré que le contrôle quant à la qualité des déchets déposés dans ce conteneur spécial devrait être assumé par le concierge. Si cette surveillance ne devait pas être exercée, ce serait alors la catastrophe. Il faudra, par la suite, imposer des règles très strictes.

Eh bien, que voilà une belle initiative ! Cela étant, nous devons constater une nouvelle fois que le système actuel fonctionne à satisfaction ! Dès lors, nous nous permettons de nous demander le pourquoi d'une telle démarche. Cette proposition conduira, une fois de plus, à l'introduction de nouvelles taxes qui seront à la charge de nos administrés qui s'acquittent déjà de beaucoup et même de trop d'impôts.

Dès lors, la majorité du groupe UDC vous propose de refuser l'entrée en matière."

Rapport du groupe des Verts

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Permettez-moi de vous présenter les réflexions du groupe des Verts sur la modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets. Les Verts ont toujours plaidé pour l'utilisation rationnelle des ressources et, en conséquence, pour le recyclage et la récupération des déchets usagers. Cela implique notamment la séparation des déchets à la source – c'est-à-dire avant leur dépôt dans le sac poubelle –, une collecte pratique de ces déchets verts, ainsi que, autant que possible, leur récupération à 100% dans une usine de méthanisation. Les déchets végétaux font clairement partie de la catégorie des matériaux à recycler dans leur totalité.

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

L'obligation faite à la Commune d'organiser une collecte gratuite, mais non obligatoire pour l'administré des déchets compostables est, à notre sens, une très bonne chose.

L'option d'utiliser ces déchets non plus simplement pour produire du compost mais aussi du biogaz dont le bilan CO2 est neutre, est également fort judicieuse. Des usines de production de biogaz sont en voie de réalisation dans le canton.

Hélas ! Il arrive parfois que la bonne volonté de certains habitants se heurte à des problèmes d'ordre pratique. Ainsi, dans des bâtiments du centre historique ou dans de grands immeubles sans jardin, y-a-t-il un manque de place évident. Où installer les conteneurs pour déchets verts ? Devant la maison ? Sur le trottoir ? Dans la cage d'escalier ? On voit qu'il est véritablement impossible d'y installer ce type de conteneur. Un autre problème se pose pour les immeubles dans lesquels les locataires souhaiteraient disposer d'un conteneur, alors que le propriétaire s'y oppose. On peut aussi citer le cas de familles à revenu modeste qui ne peuvent pas investir dans l'achat d'un tel conteneur.

Suite ces réflexions, le groupe des Verts accepte la modification proposée du règlement concernant la gestion des déchets, mais présentera parallèlement, ce soir même, un postulat demandant la mise en place de conteneurs pour la collecte de déchets verts, conteneurs communs installés en différents points de la ville. Nous voulons rendre possible une récolte de ces déchets verts dans les quartiers et offrir ainsi la faculté à tous les locataires de contribuer à la réduction du gaspillage des déchets verts et à produire ainsi du précieux biogaz."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical remercie le Conseil communal du sérieux avec lequel il a traité cette proposition qui lui a été soumise par la majorité du Conseil général. Je rappellerai que cette proposition était liée à un postulat demandant au Conseil communal d'étudier l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon. Le Conseil communal a répondu l'an passé que pour le moment, il n'était pas d'actualité que la Commune se lance dans un tel projet (cf. procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009, p. 162 et ss). La proposition d'une mise en place d'une récolte systématique des déchets compostables est louable. Elle a toutefois un coût qui se réduirait certes si une usine de méthanisation était construite. Tel n'est pas le cas en l'état. Ne restent donc que les coûts qui peuvent être élevés, puisqu'à partir d'une certaine quantité de déchets verts, il faudra envisager l'achat d'un camion et l'engagement de trois employés, le tout pour plus de 400'000 francs par an.

Cette dépense devra être couverte par une hausse de la taxe de base qui passerait de 80 à 103 francs. Pour le groupe libéral-radical, ce n'est pas admissible.

Nous pensons que le Conseil communal devrait, une nouvelle fois, examiner dans quelle mesure ce véhicule supplémentaire ne pourrait pas servir pour d'autres communes afin de réduire les coûts. Le Conseil communal pourrait même prendre une nouvelle fois contact avec le Groupe E pour le développement d'une telle usine. L'intérêt n'existait pas en septembre 2009, mais les choses ont peut-être évolué. Le groupe PLR

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

Rapport du groupe PDC

prie aussi le Conseil communal d'examiner non pas la hausse de la taxe de base, mais plutôt du prix du sac. N'est-il, en effet, pas plus juste que celui qui crée des déchets paie en proportion ?

Devant toutes les pistes à explorer, le groupe libéral-radical préfère renvoyer ce message au Conseil communal, comme le propose la très courte majorité de la Commission financière."

M. Jean-Frédéric Python (PDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien a examiné le message n° 61 concernant la modification de l'article 10 du règlement sur la gestion des déchets. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une fausse bonne idée, d'une idée pas encore mûre. Pourquoi ? Il nous semble qu'il y a une confusion entre les types de déchets que l'on veut traiter. A notre avis, il faut bien distinguer deux types de déchets. La première catégorie est celle des déchets destinés au compostage et qui sont traités à Fricompost. Quant à la seconde catégorie, c'est celle des déchets destinés à la production de biogaz. En d'autres termes, cela implique une collecte sélective et séparée et, en pratique, le dépôt dans un seau bleu et dans un seau vert. En effet, ces deux types de déchets ne sont pas recyclés de la même manière.

Qu'en est-il des chiffres avancés ? Ils nous semblent quelque peu optimistes. Actuellement, la récolte des déchets verts fonctionne à satisfaction. La ville fournit 1'374 tonnes par an suite à une série de campagnes de sensibilisation. On peut donc affirmer qu'une très grande partie de ces déchets verts est d'ores et déjà récoltée. Dès lors, nous n'arrivons pas à comprendre comment la Commune prévoit une progression de 400 tonnes et même plus du ramassage de ce type de déchet. En effet, il ne reste plus à collecter que les déchets ménagers organiques qui ne pourraient être traités que dans une usine de méthanisation. Même si, actuellement, ce n'est pas encore possible, nous sommes d'accord qu'il faut laisser la porte ouverte pour la collecte de ce type de déchets, même si leur quantité est faible.

Nous ne voyons pas pour quelle raison le règlement ne prévoirait pas la récolte distincte de ces deux types de déchets, les déchets verts destinés au compostage et les déchets organiques, destinés au biogaz. Cette solution serait garante d'une plus grande souplesse pour la Commune.

Nous ne voyons pas comment la Ville entend récolter uniquement les déchets verts, puis un jour les déchets destinés à la production de biogaz (travail 'co-logistique'). La collecte des déchets verts est actuellement bien maîtrisée, mais nous ne voyons pas comment la Commune entend gérer la récolte des déchets ménagers organiques. Pour ce faire, il faudrait que chaque immeuble dispose d'un conteneur de couleur spéciale hermétique. Imaginez simplement un instant les problèmes sanitaires et hygiéniques, ainsi que la place nécessaire dans nos rues pour des quartiers densément peuplés comme Pérolles, Beaumont ou le Schoenberg. Du point de vue de l'hygiène et des odeurs, ce serait très certainement fort désagréable, pour ne pas dire plus.

Nous savons également que les entreprises de production de biogaz vont chercher elles-mêmes des 'cosubstrats'. Pourquoi ne pas passer un contrat avec des entreprises de transport ou de méthanisation

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

qui se chargeraient elles-mêmes de la collecte des déchets nécessaires à la production de biogaz ?

Les points ouverts sont trop nombreux pour simplement dire oui à cette idée, qui n'est pas encore assez mûre ou qui n'a pas encore fermenté. Il est essentiel que le Conseil communal ait la faculté de réagir avec souplesse en fonction des occasions et des possibilités qui se présenteront.

Au vu de ce qui précède, le groupe n'est pas très favorable à l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acquise, nous demandons le renvoi du dossier, en tout cas aussi longtemps qu'il n'existera pas d'usine de production de biogaz à proximité. Il ne nous semble, en effet, pas raisonnable de rendre obligatoire la récolte systématique des déchets verts sous cette forme, alors même qu'ils ne peuvent pas être traités actuellement."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste approuve à l'unanimité cette proposition de révision du règlement concernant la gestion des déchets. Ce projet répond à l'évolution constante du traitement des déchets verts et à l'évolution technique dans le secteur de la production de biogaz. L'objectif n'est pas d'arriver à un taux de 100% de collecte des déchets organiques, mais de mieux exploiter un potentiel encore important de production d'une énergie renouvelable. Nombreux sont en effet les habitants de la ville qui, faute de structures adéquates et de mesures incitatives, jettent tout simplement leurs déchets organiques ou déchets de cuisine dans les déchets ménagers ordinaires, alors qu'ils souhaiteraient séparer ce type de déchets des autres.

Comme on le constate ces derniers mois, notamment en Suisse alémanique, le marché des déchets verts connaît un développement spectaculaire en raison de la construction de nombreuses usines de production de biogaz. Alors qu'il y a à peine une année encore, les communes devaient déboursier des montants élevés pour éliminer leurs déchets verts, nous assistons aujourd'hui à une diminution massive de ces coûts qui, désormais, sont inférieurs à celui du compostage. Cette évolution va encore s'intensifier avec la hausse du prix du méthane qui devient très demandée, en particulier pour les moteurs de la dernière génération qui sont actuellement en développement à l'EPFZ. Les projections financières présentées dans le message n° 61 sont ainsi déjà dépassées et avec la très prochaine réalisation d'une centrale de biogaz à Seedorf et avec d'autres projets bien avancés dans la région, notamment dans le district du Lac, les frais de transport seront relativement faibles.

Le groupe socialiste vous propose dès lors d'accepter ce projet."

Rapport du groupe PCSO

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO), s'exprime comme suit :

"Malgré un message n° 61 quelque peu ambigu, le groupe chrétien-social/Ouverture soutient l'entrée en matière, ainsi que l'adoption de l'alinéa 3 modifié et du nouvel alinéa 4 pour des raisons qui lui paraissent évidentes. Cette proposition apporte un plus à la valorisation des dé-

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

chets verts, un plus à l'incitation faite aux habitants de trier leurs déchets organiques.

Le gain écologique justifie l'éventualité d'un coût supplémentaire. Le groupe PCSO souhaite que les discussions pour la réalisation d'une usine de méthanisation se poursuivent et débouchent, dans un avenir proche, sur le traitement optimal des déchets compostables de l'agglomération."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, n'entend évidemment pas apporter de commentaires, suite au rapport de minorité.

"C'était une option que la Commission financière a perçue de manière tout à fait positive, puisque, comme on vient de le voir dans ce débat, les avis ne sont pas tous convergents. Comme l'a relevé le représentant du groupe socialiste, il existe effectivement dans la région, à Seedorf et dans le district du Lac, des perspectives de réalisation d'usines de traitement de telles ordures. Dans ce contexte, les propos du Conseiller communal Directeur de l'Edilité, affirmant qu'il n'y aura aucun élément nouveau dans les prochains mois, ne me paraissent pas correspondre à la réalité.

Pour le reste, il s'agit d'une question d'appréciation, les uns souhaitant avancer le plus rapidement possible et donc adopter le règlement, et les autres pensant qu'il y a encore du travail de préparation à faire par rapport aux problèmes qui ont été soulevés."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

"Les opinions paraissent faites. Je tiens à remercier les représentants des trois groupes qui ont apporté leur soutien à ce projet. A l'intention des autres groupes qui demandent soit la non-entrée en matière, soit le renvoi, je souhaite simplement émettre quelques remarques. Il faut être conscient qu'il serait extrêmement difficile au Conseil communal de répondre aux requêtes de ceux qui souhaitent que l'Exécutif apporte des informations complémentaires ou même des analyses supplémentaires. Quel service pourrait rendre le camion dont l'acquisition est envisagée ? A cette question de Mme A. de Weck, je peux répondre que ce véhicule ne pourra servir, selon les calculs très précis menés par la Voirie, qu'à la récolte des déchets verts supplémentaires. Autrement dit, il ne pourra pas être utilisé pour une collaboration éventuelle avec d'autres communes. Je le répète une nouvelle fois, ce sont deux dossiers totalement distincts. Ce camion ne pourra répondre qu'aux besoins nés de l'augmentation du tonnage des déchets verts récoltés au-delà d'une certaine limite.

Qu'en serait-il d'une révision plus large de ce règlement ? Sur ce point, je réponds non seulement à Mme A. de Weck, mais aussi à M. J.-F. Python qui se pose beaucoup de questions judicieuses, mais de manière anticipée, dans la mesure où comme il est dit en page 9 du message : 'Si une telle installation (de méthanisation) devait voir le jour dans un avenir plus ou moins proche, la gestion des déchets organiques pourra être réétudiée.' En fait, aujourd'hui, tel n'est pas l'objet de la décision à prendre. Le Conseil communal a simplement voulu, dans un délai raisonnable, donner suite à la décision du Conseil général, tout en étant conscient qu'on ne sait pas quand – ce peut être dans quelques mois ou dans une année ou deux – une telle usine de

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

production du biogaz fonctionnera dans le canton, quand on pourra y amener des déchets organiques. C'est à ce moment-là que nous devons revoir, compte tenu de cette nouvelle donne, la gestion des déchets. Y répondre aujourd'hui nous semble prématuré.

Qu'en est-il du coût ? L'objectif de la proposition qui vous est soumise est effectivement d'accroître la quantité de déchets compostables ramassés. Il me semble que c'est à saluer du point de vue environnemental, même s'il est vrai que cette solution aura un coût. Mais le Conseil communal estime que ce gain du point de vue écologique peut justifier ce coût supplémentaire.

C'est avec ces quelques considérations que le Conseil communal vous invite à accepter la modification de ce règlement, telle que proposée, même s'il est vrai que certaines questions devront encore être réglées au moment où une usine de production de biogaz ouvrira. Une fois encore, il était normal, comme Conseil communal, d'appliquer la décision prise par le Conseil général."

Votes sur l'entrée en matière

1^{er} scrutin

L'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 22 et 6 abstentions.

2^{ème} scrutin

La demande de renvoi présentée par la Commission financière est rejetée par 36 voix contre 33 et 1 abstention.

Examen de détail

Il est dès lors procédé à l'examen de détail

I.

Pas d'observations. Adopté.

II.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que selon toute vraisemblance, l'entrée en matière sera fixée au 1^{er} janvier 2011.

Pas d'autres observations. Adopté.

III.

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 35 voix contre 30 et 5 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (ci-après LPE);
- la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (Leaux);
- la loi cantonale du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD) et son règlement du 28 janvier 1998;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le règlement du 25 septembre 1998 sur la gestion des déchets;
- le message du Conseil communal n° 61, du 31 août 2010;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

arrête :

I.

Le règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets est modifié comme suit :

Article 10

Alinéa 3 modifié : *Elle organise la collecte systématique des déchets compostables.*

Alinéa 4 nouveau : *Les déchets organiques collectés sont, dans la mesure du possible, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz.*

II.

Le Conseil communal fixe la date d'entrée en vigueur de la présente modification.

III.

Les présentes modifications sont sujettes à référendum conformément à l'article 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

Fribourg, le 27 septembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel"

Séance du 27 septembre 2010

Modification de l'article 10 du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, suite à l'adoption de la proposition n°1 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) (suite)

Pause

La séance est interrompue à 21.05 heures pour une pause qui dure jusqu'à 21.15 heures.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires lui demandant un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, résume le rapport ci-après du Conseil communal :

"En séance du lundi 28 septembre 2009, le Conseil général a transmis au Conseil communal, pour étude le postulat n° 25 de M. C. Allenspach (PS) et de 14 cosignataires. Les auteurs de ce postulat lui demandent un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard.

Le besoin et une grande attente populaire relatifs à une piscine couverte dans la région fribourgeoise ont été exprimés par la pétition (12'000 signataires) lancée au printemps 2008 dans ce sens, et prolongée par l'initiative de milieux privés qui ont imaginé des propositions sur des sites précis, notamment en ville de Fribourg.

Par conséquent, le postulat demandant d'engager une réflexion poussée dans le but d'offrir un tel équipement public sur le territoire de la ville a tout son sens. Il convient cependant de noter que l'offre existante en matière scolaire est actuellement entièrement satisfaite, en particulier grâce à la piscine du Levant dont la dimension et la conception répondent en tous points aux besoins et aux attentes, notamment en raison de la taille du bassin qui garantit un contrôle de proximité et, de ce fait donne l'assurance d'une sécurité accrue.

Concernant le site des abattoirs, il convient de souligner l'intérêt d'offrir une coordination avec les équipements sportifs existants ou nouvellement réalisés. La situation actuelle du secteur Saint-Léonard permet, en effet, d'offrir une véritable structure sportive en termes de terrains de jeu pour le football, de piste d'athlétisme, de sports de glace et d'intérieur. La proximité de la piscine souhaitée et des deux patinoires a également tout son sens en termes de synergie et d'optimisation énergétique. En effet, il est envisageable de tirer parti de la production de froid pour contribuer à la régulation de la température de la future piscine, dans l'hypothèse où celle-ci serait proche des halles de glace.

Hormis cet intérêt sportif, il est indispensable d'analyser l'attractivité du site Saint-Léonard de façon plus globale et de mettre ainsi en avant son accessibilité avec la future route de Morat, la réalisation, en cours, du Pont de la Poya et celle, prochaine, de la halte des CFF. En plus des équipements publics mentionnés ci-dessus, il convient de relever la valeur ajoutée apportée au secteur du plateau d'Agy en particulier grâce à la présence actuelle de l'édifice de l'ECAB, de celui de Forum Fribourg et, en phase finale, du Groupe E. Enfin, le potentiel de la colline de Torry doit être mis en exergue, sachant qu'une réflexion liée à la planification de ce secteur à forte valeur ajoutée en terme paysager devrait être lancée prochainement.

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires lui demandant un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard (suite)

Par conséquent, l'idée de renforcer l'offre du secteur de Saint-Léonard en équipements publics par la réalisation d'une piscine couverte sur le terrain des abattoirs est pertinente. Il convient également d'ajouter à la démarche les questions qui se posent actuellement pour la patinoire principale de Saint-Léonard, quand on sait que la capacité de ce bâtiment, son équipement technique, les normes de sécurité et les besoins du club qui ne cessent d'évoluer sont en cours d'analyse et de réflexion.

Le Conseil communal est conscient de l'ensemble des éléments cités. Il a donc décidé de mandater les Directions et services compétents - Finances, Edilité et Sports - pour développer, sous la forme d'un groupe de travail, différentes hypothèses articulées autour d'un partenariat public-privé 'PPP'. Il s'agit là d'une expérience relativement nouvelle pour l'administration communale qui n'a pas eu l'occasion de se confronter à ce type d'opération jusqu'à ce jour, hormis pour le financement de la patinoire et de la halle omnisports, qui a associé des entités externes aux collectivités publiques. Cette remarque vaut également pour la salle de spectacle.

Le principe général consiste à trouver des solutions pour financer des projets d'équipements et/ou d'édifices publics qui ne sauraient être assumés uniquement par la collectivité, du fait de coûts relativement élevés. En outre, il est absolument indispensable que l'ensemble des communes du district participent financièrement à un tel projet.

En conséquence, et afin de pouvoir développer une pensée propre à la Ville, le Conseil communal a décidé de prendre des renseignements sur les différents modèles de 'PPP' généralement mis sur pied, sachant d'une part les expériences récentes pratiquées en particulier par la Ville de Neuchâtel pour la réalisation du nouveau stade de la Maladière, mais également par la Ville de Bienne pour la réalisation d'infrastructures sportives (nouvelle patinoire et terrains de football). Des rencontres avec les responsables associés à ces différents projets ont déjà eu lieu et se poursuivront afin de prendre connaissance des processus, des démarches et des solutions adoptées dans les deux cas.

En outre, une rencontre avec des spécialistes du 'PPP' serait bienvenue, sachant qu'une association suisse existe. Ces différents contacts ont pour objectif de renseigner correctement l'ensemble des acteurs à rassembler autour d'un projet 'PPP Site de Saint-Léonard', intégrant dans la réflexion non seulement l'avenir du site des abattoirs mais également celui de la réorganisation de la patinoire existante, compte tenu des questions posées par l'édifice actuel, puis de prendre position.

Un des principes de base d'une réflexion propre à la Ville pourrait par exemple être de conserver le patrimoine communal, tout en offrant un potentiel économique suffisamment attractif pour le secteur privé, en vue de financer dans la mesure du possible, les équipements sportifs à réaliser, à l'avenir, sur le site Saint-Léonard, en particulier la piscine publique souhaitée par les postulants.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal entend poursuivre la réflexion évoquée et informera régulièrement le Conseil général de l'évolution de ce dossier."

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires lui demandant un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard (suite)

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de poursuivre les études concernant l'implantation d'une piscine couverte à cet endroit. *"L'attente de la population est si grande qu'il faudra peut-être même envisager la réalisation de cet équipement dès la prochaine législature. Vous venez d'énumérer tous les arguments en faveur de cette réalisation. Au vu du coût de construction d'une telle piscine couverte, nous saluons le fait que toutes les pistes de partenariat financier soient explorées, que ce soit une collaboration avec d'autres communes ou un partenariat avec le secteur privé. Si nous avons bien compris les explications données, ce sera à la Ville de prendre la direction du projet, ce qui nous semble indispensable, compte tenu des expériences faites avec de précédents projets sur ce même site de Saint-Léonard. La démarche du Conseil communal nous paraît pertinente et bien conçue, voire même proactive et devrait nous permettre d'arriver à une mise en œuvre du projet d'une manière structurée et transparente. La Ville n'a aucun intérêt à se jeter dans les bras d'un groupe d'investisseurs qui ont, semble-t-il, l'intention de construire une nouvelle patinoire sur le site des anciens abattoirs et d'implanter une piscine couverte dans la patinoire existante qui ne se prête guère à un bricolage. Nous avons suffisamment vu d'initiatives de tel genre réalisées au seul profit des promoteurs !*

Le site des anciens abattoirs recèle de bien meilleures potentialités, comme l'explique le Conseil communal, et ce, au profit de la collectivité et des futurs utilisateurs de cette piscine."

Le postulat de n° 25 est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité et les modalités d'un "Slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 25 mai 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°26 de M. C. Allenspach (PS), de Mme C. Müller (PS), de MM. P. Odermatt (PS), T. Steiert (PS), ainsi que 24 cosignataires.

Ce postulat demande la création, tous les dimanches et jours fériés, d'une zone de détente sans trafic motorisé, pour les enfants et les adultes à pied, à vélo ou avec d'autres moyens de mobilité douce dans les quartiers du Bourg, du Centre et de Pérolles.

Réponse du Conseil communal

La mobilité est un facteur capital du développement économique, social et culturel. Le trafic routier a cependant des incidences sur l'homme et l'environnement car il génère des nuisances sonores, pollue l'air et cause des accidents. Les 'slow up' sont l'occasion d'une réflexion et de pratiques différentes de la mobilité.

Les derniers dimanches sans voitures remontent à l'automne 1973. Ces trois dimanches de fête ont été l'occasion pour de nombreux Suisses de se réappropriier leur pays. Ce postulat propose, à

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité et les modalités d'un "Slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés (suite)

l'échelle d'une portion de la ville de revivre cette expérience dont une partie de la population est très friande si on en croit le succès rencontré par les 'slow up'.

Ces journées sont également d'un grand intérêt touristique et l'occasion de redécouvrir une région ou une ville avec un autre regard.

Le Conseil communal salue donc l'idée de mettre en place un 'slow up' urbain en ville. Néanmoins, il se doit de réfléchir aux impacts sur le fonctionnement général et sur les moyens à engager.

La mise sur pied de zones de trafic non motorisé dans le centre-ville implique un nombre considérable de mesures à prendre.

- *Choix des itinéraires de déviation. La fermeture d'axes aussi nombreux et importants que ceux évoqués par le postulat pose d'énormes difficultés, même un dimanche. Il suffit de se remémorer la situation lors des Fêtes de Pérolles alors qu'un seul axe est fermé. Le Conseil communal s'étonne d'ailleurs que ce postulat soit déposé par de nombreux conseillers généraux nous ayant demandé en avril 2010 d'étudier des mesures contre l'envahissement des quartiers proches du centre-ville lors des manifestations...*
- *Mise sur pied d'un régime d'exceptions. De telles restrictions de circulation ne peuvent pas être mises sur pied sans prévoir de nombreuses mesures d'exception. En effet, les transports publics, les personnes à mobilité réduite, les véhicules d'urgence doivent toujours pouvoir circuler. A ces motifs légitimes s'ajoutent tout le trafic d'accès aux places de parc privées situés dans le périmètre de la manifestation.*
- *Campagne d'information. A l'image des traditionnels 'slow up', ces manifestations doivent faire l'objet de campagnes d'information massives par le truchement des affiches, de la signalisation, d'internet et d'annonces radiophoniques par exemple. Ces campagnes ont un coût. Elles nécessitent également un travail conséquent et d'innombrables contacts. Selon l'importance du dispositif, un numéro vert doit être offert à la population avant et pendant la manifestation.*

En 2000 et 2001, lors de la participation à la Journée internationale 'En ville sans ma voiture', le Service de la circulation avait mis sur pied une cellule 'transport', une cellule 'animation' et une cellule 'information' durant plusieurs mois. La Ville avait par la suite renoncé à poursuivre cette organisation faute de moyens humains et financiers. Un collaborateur avait dû consacrer 20% de son temps de travail annuel pour une seule journée. Les jours précédant l'évènement et lors de son déroulement, plus de 60 personnes, tant de l'administration communale que de la Police cantonale, étaient mobilisées.

Concrètement, le concept proposé crée de nombreuses difficultés, parmi lesquelles on peut citer :

1. *Le détournement des bus des lignes n° 1, 2 par le Varis puis pour les lignes n° 1 et 7 par l'avenue du Midi, impose de longs détours et la qualité de la desserte des quartiers de Pérolles, du Centre et du Bourg en pâtirait grandement.*

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité et les modalités d'un "Slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés (suite)

2. *La desserte des accès privés doit être garantie et tout particulièrement l'accès à la Clinique Générale, qui se trouve au centre ville.*
3. *Le stationnement sur le domaine public devrait être interdit obligeant la population à rechercher d'autres places tous les dimanches et jours fériés.*
4. *Certains commerces sont ouverts le dimanche et ne seraient plus accessibles.*

Si l'idée d'organiser un 'slow up' urbain chaque dimanche et jour férié revêt un caractère très attractif, force est de constater que la Ville ne dispose ni des moyens financiers, ni des moyens en personnel pour assumer une telle organisation. Elle est cependant prête à épauler un éventuel organisateur qui disposerait de suffisamment de moyens et de bénévoles et sous réserve que le concept puisse être supportable pour les habitants et les commerçants.

En conclusion, le Conseil communal ne dispose pas des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires pour garantir la mise en place d'un tel évènement chaque dimanche et jour férié.

Il suggère aux postulants, à l'instar des autres organisateurs de 'slow up', de mettre en place un comité d'organisation auquel la Ville s'associera."

M. Christoph Allenspach (PS) peut répondre par l'affirmative à la suggestion de mettre sur pied un comité d'organisation, auquel la Commune s'associera, mais c'est à une condition : c'est la mise en sens unique du trafic motorisé privé au boulevard de Pérolles et sur la route des Arsenaux. C'est une mesure absolument indispensable pour l'organisation d'un 'slow up'. Avec cette condition, l'espace à disposition sera amplement suffisant pour organiser un 'slow up' urbain, sans qu'il y ait beaucoup de restriction pour les transports publics, ainsi que pour le trafic motorisé privé qui pourra emprunter ces deux axes. Il sera facile de prendre les mesures de sécurité pour ces deux journées. Les cyclistes pourront ainsi rouler en continu sur site propre, tandis que les couloirs réservés aux bus pourront être prolongés. Il ne sera probablement pas nécessaire de supprimer des places de parc public.

"En ce qui concerne la campagne d'information, vous exagérez vraiment les choses. Les gens sauront très vite de quoi il en retourne et prendront rapidement possession des espaces laissés à leur disposition, même si ce n'est pas encore le cas actuellement."

Le postulat n° 26 est ainsi liquidé.

Séance du 27 septembre 2010

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 33 cosignataires lui demandant un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des affaires sociales, résume le rapport ci-après :

"Le présent rapport répond au postulat n° 27 de Mme K. Karlen Moussa et de 33 cosignataires, transmis par le Conseil général au Conseil communal, le 28 septembre 2009.

Le Conseil d'Etat a institué une Commission CII en 2002. Un premier projet pilote a été mené dans le canton et la Commission a rendu un rapport en 2004, qui peut être consulté sous http://www.fr.ch/spe/files/pdf10/rapport_cii_fribourg_2004.pdf. Suite à cette première étape, un projet pilote plus élaboré a été mis en œuvre. Le Service de l'aide sociale (SASV) a participé activement aux travaux de la Commission durant cette phase, en fournissant une série de dossiers pour le projet pilote et en étant représenté au sein de la Commission. Le rapport de la Commission après cette deuxième étape se trouve sous <http://www.fr.ch/spe/files/pdf10/rapportcii1.pdf>. La Commission a poursuivi ses travaux sur la base des résultats acquis pour finalement rendre, en avril 2009, un rapport instaurant le dispositif CII dans tout le canton (http://www.fr.ch/spe/files/pdf10/rapport2008_cii_ce_canton_de_fribourg_02042009.pdf). Le SASV n'a toutefois pas été directement associé à cette dernière étape.

Le dispositif cantonal CII prévoit 3 secteurs (Nord, Centre, Sud). Un coordinateur cantonal veille au bon fonctionnement du dispositif. Une plateforme CII spécifique traite des situations complexes : le suivi des personnes est alors assuré directement par les intervenants spécialisés des régimes sociaux concernés. Pour l'aide sociale, ce n'est donc plus l'assistant social en charge du dossier courant qui suit le projet d'insertion, mais bien le personnel de la CII – soit les représentants de l'aide sociale, de l'AI, et de l'assurance-chômage au sein de cette plateforme. Pour chacun des trois secteurs (Centre, Nord, Sud), le Service cantonal de l'action sociale (SASoc) finance un poste de 20% d'assistant social pour cette tâche et choisit le candidat. Les cas complexes CII du SASV sont donc traités depuis l'été 2009 par une nouvelle collaboratrice. Le taux d'occupation limité à 20% et, dans une moindre mesure, la distance ne facilitent pas toujours les liens avec le SASV.

Les cas simples sont directement traités par les assistants sociaux en charge du dossier, par annonce sur le site internet CII. Chaque assistant du SASV dispose ainsi de son code d'accès et peut travailler sur le site avec les deux autres partenaires. Au mois de juin 2008, une séance de présentation de la CII a été organisée pour les assistants sociaux du SASV. Elle a été suivie d'une formation spécifique donnée aux assistants sociaux en janvier 2009, en vue de la mise en œuvre du suivi des cas simples et de l'utilisation du site internet. Le suivi des cas simples CII a ainsi pu débuter en janvier 2009.

Des dossiers sociaux du SASV sont actuellement en cours dans le dispositif CII, comme cas simples ou comme cas complexes. Le SASV n'établit pas de statistiques CII : il ne dispose pas de moyens à cet effet et cela relève du SASoc et/ou du coordinateur cantonal.

Le SASoc a également demandé aux Services sociaux régionaux (SSR) de désigner un répondant CII, chargé d'assurer l'échange des informations générales sur la CII. C'est un travailleur social qui assume cette fonction au SASV depuis novembre 2008. Par ailleurs, le personnel

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 33 cosignataires lui demandant un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale (suite)

du SASV participe aux journées de formation CII en fonction des disponibilités.

Il n'est pas possible de tirer un bilan du dispositif CII pour le SASV. En effet, ce dispositif fonctionne depuis trop peu de temps dans notre service (cas simples : depuis janvier 2009 ; cas complexes : depuis mai 2009) et il appartiendra aussi au SASoc et/ou au coordinateur cantonal de rendre des rapports périodiques sur le fonctionnement de la CII, en entendant tous les services utilisateurs. En l'état, le Conseil communal n'est donc pas en mesure de se prononcer valablement sur les avantages et inconvénients pour le SASV. A relever que les résultats du dispositif devraient être identiques pour tout le secteur de l'aide sociale du canton, le SASV ne présentant pas une exception (sauf en terme de volume). Les futurs rapports que rendront les responsables du dispositif CII pourront apporter des éléments de réponse.

Le postulat soulève enfin la question de la stratégie à poursuivre. Le SASV est l'utilisateur d'un dispositif mis en place au niveau cantonal. Il appartient aux responsables (coordinateur CII et, pour l'aide sociale, SASoc) de définir la stratégie et les évolutions de la CII. En tant qu'utilisateur, le SASV fait part de ses observations et souhaits sur le dispositif. Il espère aussi être entendu lors des futures évaluations du dispositif. Un problème général relevé est le suivant : le SASV apporte une aide matérielle pour un nombre important de dossiers sociaux de services extérieurs (notamment Le Tremplin et le Service des tutelles et curatelles) ; or, ces services n'ont à ce jour pas été associés au dispositif CII. La question de savoir si le SASV devra augmenter ou réduire son engagement au sein du dispositif sera examinée à la lumière des résultats concrets obtenus, par rapport aux efforts consentis par les assistants sociaux du SASV."

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Je remercie le Conseil communal de sa réponse relativement détaillée. Je peux me rallier à la majeure partie des arguments développés, à une exception près : l'Exécutif communal affirme que 'il espère... être entendu lors des futures évaluations du dispositif'. Compte tenu du nombre de dossiers traités par le SASV, il est impératif que la voix de la Ville et son expérience trouvent un écho très fort. J'invite la Commune à s'impliquer activement dans ce programme.

En revanche, je conviens tout à fait qu'il est encore un peu tôt pour tirer un bilan de l'activité de ce dispositif. C'est donc un dossier à suivre."

Le postulat n° 27 est ainsi liquidé.

Séance du 27 septembre 2010

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 28 septembre 2009, le Conseil général transmettait pour étude le postulat n° 28 de M. L. Dietrich et de 32 cosignataires.

Ce postulat fait état du potentiel de récupération de chaleur à partir des eaux usées qui existe dans les villes.

Etant d'avis que la Ville de Fribourg a sa carte à jouer dans ce domaine, lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de toute rénovation de bâtiments, le postulant demande au Conseil communal :

1. *d'étudier ces possibilités sur le terrain de la commune ainsi que les solutions s'y rapportant;*
2. *d'introduire l'évaluation du potentiel de ce système pour tout nouveau projet, en particulier pour les bâtiments;*
3. *d'examiner le potentiel de ce système dans la révision de l'aménagement du territoire, notamment pour le plan directeur de l'énergie.*

Réponse du Conseil communal

1.1 Préambule

Dans le but de répondre de façon aussi précise que possible à ce postulat, un mandat d'étude du potentiel thermique disponible dans les principaux collecteurs d'eau usées, y compris la STEP, a été confié au bureau Planair SA.

Ce bureau, domicilié à la Sagne (NE), est un bureau spécialisé dans les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la chaleur des eaux usées.

1.2 Contenu de l'étude

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- *calculer l'énergie thermique à disposition aux emplacements identifiés comme intéressants : le bassin versant 'Beaumont-Pérolles', le bassin versant 'Jura', les eaux usées de la STEP de la ville;*
- *répertorier d'autres sites avec un potentiel énergétique dans les eaux usées sur la ville de Fribourg;*
- *calculer l'énergie thermique à disposition à ces emplacements. Pour les zones urbaines avec un potentiel intéressant, le recours à la récupération de chaleur des eaux usées devrait être étudié lors de tout changement d'installation de chauffage ou lors de toute nouvelle construction.*

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées (suite)

1.2.1 Estimation du potentiel de récupération de chaleur des eaux usées en sortie de la STEP

a) Calcul des potentiels

Ces potentiels ne prennent pas en compte la chaleur des eaux usées de Cremo qui arrivent directement. Cette approche anticipe une future récupération de chaleur éventuelle des eaux usées de Cremo sur le site de Cremo.

Le débit considéré pour la récupération de chaleur à la STEP est le débit total à la STEP y compris le débit des eaux usées de Cremo et de Cardinal, (soit environ 5% du total pour Cardinal).

b) Potentiel moyen disponible

Ce potentiel se base sur le débit moyen journalier hivernal par temps sec, soit 219 l/s.

La température moyenne en entrée de STEP est de 13,5 °C.

Le résultat est le suivant :

<i>Abaissement de température</i>	<i>Puissance disponible [kW]</i>	<i>Energie potentiellement récupérable [kW/an]</i>	<i>Longueur maximale du réseau de chauffage à distance [m]</i>
<i>4 K</i>	<i>3670</i>	<i>7341</i>	<i>3670</i>
<i>5 K</i>	<i>4588</i>	<i>9176</i>	<i>4855</i>
6 K	5506	11011	5506

Remarques

- 1. Les degrés 'K' sont des degrés Kelvin, qui sont des unités de température définies à partir du zéro absolu avec une graduation identique au degré centigrade. L'abaissement de température sera choisi en fonction de la demande en chaleur.*
- 2. L'énergie potentiellement récupérable est calculée avec une période de chauffage de 2000 heures par an.*
- 3. La longueur maximale du réseau de chauffage à distance est la distance entre la source et le preneur de chaleur.*

c) Potentiel minimum disponible

Ce potentiel est l'énergie récupérable des eaux usées, même la nuit. Le débit utilisé est la moyenne des débits hivernaux par temps sec, soit 76 l/s.

La température minimale est de 7,4 °C.

Le résultat est le suivant :

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées (suite)

<i>Abaissment de température</i>	<i>Puissance disponible [kW]</i>	<i>Energie potentiellement récupérable [kW/an]</i>	<i>Longueur maximale du réseau de chauffage à distance [m]</i>
3 K	955	1911	955
4 K	1274	2548	1274
5 K	1592	3184	1592

Les résultats susmentionnés démontrent que la STEP possède un potentiel intéressant de récupération de chaleur.

Considérant le minimum de 955 kW disponible à la source, cela représente 1200 kW thermiques soit la couverture en besoin de chauffage d'environ 500 ménages, dans les quartiers proches de la STEP.

1.2.2 Estimation du potentiel de récupération de chaleur sur les collecteurs d'eaux usées

a) Méthodologie d'identification des conduites recelant un potentiel de récupération de chaleur

- *Taille des collecteurs supérieure à 800 mm de diamètre*

Ce diamètre minimum est nécessaire pour pouvoir poser des échangeurs de chaleur dans le collecteur

- *Débit moyen journalier par temps sec supérieur à 15 l/s*

Ce débit minimum est le seuil de rentabilité pour cette récupération de chaleur. Ce débit a été calculé sur la base du nombre d'habitants raccordés sur les tronçons des collecteurs de grande taille. La valeur de 170 l/jour/habitant de rejets d'eaux usées a été retenue.

Pour atteindre un débit moyen journalier de 15 l/s, le collecteur doit recevoir les eaux usées d'environ 7500 personnes. Cependant, pour l'étude le seuil limite retenu est de 6000 habitants.

- *L'abaissement de température utilisé est de 4 Kelvin ce qui correspond à une température moyenne de l'eau abaissée de 11°C à 7°C.*
- *L'énergie annuelle disponible à la source est calculée avec une période de chauffage estimée à 2000 heures par an.*
- *La récupération de la chaleur disponible à la source est fonction de la géométrie du collecteur. Il en résulte que seules les dimensions exploitables du collecteur sont prises en compte pour évacuer la puissance effectivement récupérable sur le site.*
- *Sur la base de ces considérations, trois bassins versant ont été retenus :*

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées (suite)

1. le bassin versant 'Beaumont-Pérolles'
2. le bassin versant 'Vignettaz'
3. le bassin versant 'Jura'

b) Résultats

1. Bassin versant 'Beaumont-Pérolles'

Remarques

- l'influence de Cardinal n'est pas prise en compte
- le débit est calculé avec le nombre d'habitants recensés
- l'abaissement de température choisi est de 4 Kelvin.

<i>P</i> source dispo. [kW]	Surface échangeur demandée [m ²]	Largeur collecteur [m]	Longueur demandée [m]	Longueur possible [m]	Précupérable [kW]	Energie récupérable [MWh /an]	Réseau CAD (longueur max.) [m]
401	160.4	0.6	267.4	207	310.5	621	311

Remarques

- *P*source représente le potentiel disponible à la source
- Réseau CAD est la longueur du réseau de chauffage à distance (CAD) soit la distance entre la source et le preneur de chaleur

2. Bassin versant 'Vignettaz'

Remarques

- le débit est calculé avec le nombre d'habitants recensés
- l'abaissement de température choisi est de 4 Kelvin

<i>P</i> source dispo. [kW]	Surface échangeur demandée [m ²]	Largeur collecteur [m]	Longueur demandée [m]	Longueur possible [m]	Précupérable [kW]	Energie récupérable [MWh /an]	Réseau CAD (longueur max.) [m]
207	82.7	0.6	137.9	100	150	300	150

3. Bassin versant 'Jura'

Remarques

- le débit est calculé avec le nombre d'habitants recensés sans tenir compte des eaux usées de Cremo
- l'abaissement de température choisi est de 4 Kelvin

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées (suite)

<i>Psource dispo. [kW]</i>	<i>Surface échangeur demandée [m2]</i>	<i>Largeur collecteur [m]</i>	<i>Longueur demandée [m]</i>	<i>Longueur possible [m]</i>	<i>Précupérable [kW]</i>	<i>Energie récupérable [MWh /an]</i>	<i>Réseau CAD (longueur max.) [m]</i>
220	87.9	0.5	175.8	120	150	300	150

4. Résumé des potentiels exploitables sur les collecteurs

<i>Emplacement</i>	<i>Hypothèses de calcul</i>	<i>Précupérable kW</i>	<i>Energie récupérable MWh/an</i>	<i>Longueur max. réseau CAD m</i>
Beaumont-Pérolles	<i>nbre hab.</i>	311	621	311
Vignettaz	<i>nbre hab.</i>	150	300	150
Jura	<i>nbre hab.</i>	150	300	150

Il ressort de ce tableau que le potentiel de récupération de chaleur de l'eau usée des collecteurs est relativement limité mais peut cependant représenter un intérêt si les preneurs de chaleur se situent dans les zones délimitées.

1.3 Conclusions

L'étude théorique élaborée par le bureau Planair SA a mis en évidence l'existence d'un potentiel de récupération de chaleur intéressant à la STEP et de potentiels relativement restreints dans les collecteurs d'eaux usées.

Ce document est une base de travail sur l'exploitation de cette énergie renouvelable et il fera partie intégrante du plan directeur des énergies, composante du PAL en révision."

M. Laurent Dietrich (PDC) remercie le Conseil communal de son rapport concernant ce mode tout à fait novateur d'utilisation d'une forme d'énergie renouvelable. "Je suis tout particulièrement satisfait que cette étude fasse désormais partie intégrante du plan directeur des énergies. Je tiens à signaler que l'auteur d'une telle étude, pour le quartier de la Jonction à Genève, a obtenu le prix 'innotech 2009' des Services industriels genevois."

Le postulat n° 28 est ainsi liquidé.

Séance du 27 septembre 2010

14. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats - n° 29 de Mme Sandra Daguët (PDC) et de 38 cosignataires lui demandant de favoriser la mobilité douce par le soutien du partage de voiture en ville de Fribourg - postulat - n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 16 cosignataires lui demandant d'étudier les conditions d'une collaboration avec Mobility

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police et Circulation, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 mai 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°29 de Mme S. Daguët et de 36 cosignataires. En séance du 28 septembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°30 de Mme R. Strobel et de 16 cosignataires.

Réponse du Conseil communal

Les postulats n°29 et n°30 traitant de la même question, covoiturage et collaboration avec la société 'Mobility carsharing', le Conseil communal a décidé d'y répondre simultanément.

Avant de répondre sur le fond, il convient de mettre en évidence certaines considérations de base à propos de la société 'Mobility carsharing' et du plan de mobilité d'administration de la Ville.

A. Mobility carsharing

1. *La société 'Mobility carsharing' est la société la plus importante en Suisse de véhicules autopartagés.*
2. *La société 'Mobility carsharing' est une société privée à but lucratif qui fonctionne selon le principe de la coopérative. Elle recherche des emplacements pour positionner son offre en fonction de la demande de ses membres.*
3. *Dès que 'Mobility carsharing' recherche un emplacement à Fribourg, elle contacte le Service de la circulation.*
4. *La société 'Mobility carsharing' propose à ses clients différents abonnements. Une formule standard pour particulier et des formules plus personnalisées pour les entreprises ('business' et 'master'). Un abonnement combiné avec le système de Vélos en Libre Service (VLS) est également offert.*
5. *A titre d'information, 'Mobility carsharing' considère qu'une trentaine de membres est nécessaire pour mettre à disposition un emplacement. Ce nombre a été revu à la hausse ces dernières années pour tenir compte des habitudes des clients et de la rentabilité.*
6. *En ville de Fribourg, on trouve sept emplacements et 19 véhicules. A la gare, tous les types de véhicules sont accessibles, y compris ceux de type 'monospace'. Des discussions viennent d'aboutir pour mettre deux places supplémentaires à leur disposition.*

B. Plan de mobilité d'administration

Le Conseil communal a décidé la mise en place d'un plan de mobilité d'administration pour le 1^{er} janvier 2011. Ce plan prévoit une série de mesures dont la suppression des forfaits et des débours kilométriques pour les déplacements à l'intérieur de la commune. Afin de compenser cette suppression, différentes autres mesures sont proposées :

1. *Achat de deux-roues électriques (vélos et/ou scooters).*
2. *Faciliter le recours aux véhicules propriété de l'administration.*

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats - n° 29 de Mme Sandra Daguet (PDC) et de 38 cosignataires lui demandant de favoriser la mobilité douce par le soutien du partage de voiture en ville de Fribourg - postulat - n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 16 cosignataires lui demandant d'étudier les conditions d'une collaboration avec Mobility (suite)

3. Rembourser les abonnements de transports publics ou obtenir des abonnements au porteur.
4. Mettre à disposition des véhicules de la société 'Mobility carsharing' et des abonnements aux Vélos en Libre Service (VLS).

Traitement des propositions sur le fond

Le terme de mobilité douce convient uniquement aux déplacements à pied et/ou à vélo sans aide d'un moteur d'appoint. Par conséquent, l'autopartage ne favorise pas la mobilité douce mais contribue à une utilisation rationnelle et réfléchie de l'automobile.

L'offre en véhicules 'Mobility' est dépendante de la demande. En fonction du nombre de membres dans un périmètre, la société 'Mobility carsharing' retire ou ajoute un emplacement ou un véhicule. Le choix des véhicules est propre à l'entreprise et dépend du type de membres et d'abonnements à proximité. Le coût du véhicule est fonction de son type. A ce jour, la Ville de Fribourg a toujours pu répondre favorablement aux requêtes de 'Mobility carsharing'. Elle s'efforcera à l'avenir de poursuivre la même politique de soutien. Cette offre permet en effet de réduire les nuisances du trafic et d'économiser les ressources. Elle est conforme à la politique de la mobilité du Conseil communal et s'inscrit dans la ligne du développement durable et de la 'Charte pour une mobilité urbaine durable' de l'Union des villes suisses ratifiée par le Conseil communal cet été.

Le Service de la circulation propose fréquemment aux concepteurs de grands projets de prendre contact avec 'Mobility carsharing' pour implanter une place dans leur parking.

Dans le cadre du plan de mobilité d'administration, une réflexion est en cours pour déterminer le nombre et le type de contrats à passer avec 'Mobility carsharing'. Suivant la formule choisie, les véhicules seraient à disposition de l'administration durant les heures ouvrables (formules 'business' ou 'master') et à disposition du public en dehors de ces heures. Autrement, l'administration aurait les mêmes possibilités de réservation que n'importe quel membre (formule standard). Les administrations ayant surtout recours à ces véhicules durant la journée, leur demande est très complémentaire de celle des habitants (soirées et week-end).

En conclusion, le Conseil communal répond que :

- *le plan de mobilité d'administration améliorera l'offre en véhicules 'Mobility' sur le territoire de la ville et a conduit à une réflexion sur tous les déplacements du personnel de l'administration ;*
- *le choix des emplacements et du type de véhicules est du ressort de la société 'Mobility carsharing' et qu'il se fait en fonction du nombre et du type de membres sis à proximité ;*
- *la Ville de Fribourg continuera, dans la mesure de ses possibilités à satisfaire les demandes d'emplacements formulées par 'Mobility carsharing'.*

Séance du 27 septembre 2010

Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats - n° 29 de Mme Sandra Daguët (PDC) et de 38 cosignataires lui demandant de favoriser la mobilité douce par le soutien du partage de voiture en ville de Fribourg - postulat - n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 16 cosignataires lui demandant d'étudier les conditions d'une collaboration avec Mobility (suite)

Enfin, le Conseil communal vous rappelle la publication du 'Guide de ma mobilité', qui contient un plan sur lequel figurent non seulement des informations concernant les transports publics et les parkings d'échange, mais aussi les emplacements des véhicules 'Mobility'."

Mme Eva Kleisli (Verts) précise que le groupe des Verts est très satisfait de la réponse du Conseil communal. *"Nous espérons qu'il y aura le plus grand nombre possible de transferts modaux vers les véhicules 'Mobility'."*

M. Claude Schenker (PDC) s'exprime comme suit :

"Mme S. Daguët me prie de remercier le Conseil communal de ce rapport qui la satisfait. Grâce au plan de mobilité de la Commune, il y aura davantage de voitures 'Mobility'. C'est évidemment une très bonne chose."

Les postulats n° 29 et 30 sont ainsi liquidés.

ooo

Motions d'ordre

Le Président propose à ses collègues de passer directement au point 16 "Réponses aux questions" et 17 "Divers".

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) constate qu'il n'est que 21.35 heures. *"Je propose dès lors de passer au point 15 'Décision quant à la transmission d'une proposition et de divers postulats'."*

Vote

Opposée à la proposition de M. Pierre-Olivier Nobs, la proposition du Président de passer directement au point 16 l'emporte par 40 voix contre 19 et 1 abstention.

16. Réponse aux questions

- n° 137 de M. Stanislas Rück (PDC) relative au sort de l'ancienne voie industrielle

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit, au nom de l'Exécutif :

"Le 1^{er} mars 2010, le Conseiller général S. Rück a posé une série de questions relatives à l'ancienne voie industrielle du plateau de Péroilles."

N'ayant pas l'ensemble des éléments en sa possession et n'étant pas à l'origine des travaux d'entretien en question, la Ville de Fribourg a transmis les questions de M. Rück à la Direction des Transports Publics Fribourgeois, afin de disposer de données précises pour pouvoir ensuite les transmettre au Conseil général."

Séance du 27 septembre 2010

Réponse aux questions
(suite)

La réponse produite par les TPF apporte les éléments suivants :

1. *Les Transports Publics Fribourgeois ont confirmé lors de différentes interventions à destination de l'Etat de Fribourg leur volonté de revitaliser la voie industrielle dans le cadre des réflexions globales qui sont en cours. Il faut préciser qu'en l'état du dossier, la volonté des TPF est de développer une ligne séparée du projet de RER fribourgeois, pour en faire un projet à part entière.*
2. *Le maintien de l'affectation de la voie industrielle dans le dessein d'en faire une ligne indépendante est à l'origine de la prise de position des TPF dans le cadre des réflexions urbaines, engagées pour le secteur des Arsenaux où il a été décidé de ne pas mettre à disposition ce terrain, appartenant aux TPF, dans le cadre de l'urbanisation de ce secteur de la ville.*
3. *Se basant sur le fait que l'affectation de la parcelle comme voie industrielle est maintenue, les TPF ont informé la Ville que les travaux entrepris se limitent essentiellement à un entretien visant essentiellement à remplacer des herbes sauvages par des plantations, afin de donner à cette zone un aspect environnemental plus esthétique. Il ne s'agit donc pas de travaux mettant en cause l'usage de cette parcelle. Par conséquent, une procédure d'enquête publique n'était pas requise. En outre, ce terrain relève du droit fédéral, puisqu'il s'agit d'une voie industrielle.*
4. *En conclusion, le financement a été assumé entièrement par les TPF. Comme il s'agit de travaux d'entretien, ils accompliront progressivement en fonction des opportunités offertes par la nature et les déménagements prévus dans le secteur. Les TPF précisent qu'il n'est pas coutume de divulguer le montant de dépenses de ce genre, celles-ci étant en outre, inférieure à la limite fixée pour les marchés publics."*

M. Stanislas Rück (PDC) ne peut se déclarer satisfait de cette réponse.

"A l'époque, il y avait une centaine d'espèces végétales et probablement plus d'une dizaine d'espèces animales. Aujourd'hui il n'y en a plus qu'une : une herbe de type gazon. C'est malheureux. On aurait pu trouver des solutions intermédiaires et différentes."

- n° 156 de M. Pius Odermatt (PS) relative à la mention d'une préférence linguistique dans une offre d'emploi pour un poste de cadre.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des SI, s'exprime dans les termes ci-après :

"Dans sa question, le Conseiller général P. Odermatt demande concrètement pourquoi le poste de responsable du département 'Finances et relations humaines' des Services Industriels était dans l'annonce de la mise au concours réservé à quelqu'un de langue française avec la mention de bonnes connaissances de l'allemand.

Séance du 27 septembre 2010

Réponse aux questions
(suite)

En principe pour la Commune, on ne spécifie pas la langue de la personne recherchée. Pour les postes les plus importants, on le spécifie, en disant que cette fonction peut être occupée par une personne soit de langue maternelle française, soit de langue maternelle allemande avec de bonnes connaissances de l'autre langue.

Dans certain cas, par contre, il faut soit un francophone, soit une germanophone en fonction des tâches que la personne est appelée à effectuer. Pour ce qui est du cas présent, le responsable du département Finances et relations humaines des SI est notamment chargé d'établir les rapports de gestion de Frigaz SA, des Services Industriels et du Consortium pour l'alimentation en eaux de Fribourg et des communes environnantes, documents qui sont rédigés uniquement en français. Dans ce sens, une parfaite maîtrise du français jointe à de bonnes connaissances de l'allemand est adéquate pour ce poste.

Au sein des Services industriels nous comptons sur neuf cadres, deux qui sont de langue maternelle allemande, soit 22%. Sur l'ensemble de l'entreprise, il y a onze alémaniques sur 55 collaborateurs, soit 21% de germanophones. Rappelons que Frigaz occupe 60% des ressources des SI et qu'elle est à 90% active dans la partie francophone du canton, ainsi que dans la Broye vaudoise. Quant au Consortium des eaux ses activités portent à 95% sur la partie romande du district de la Sarine et du Haut-Lac français. L'activité des SI pour la seule ville de Fribourg est ainsi de 25%. Dès lors on peut estimer statiquement que la part des activités des SI et de Frigaz pour la partie alémanique atteint 12% du total des activités.

On constate dès lors, qu'en ce qui concerne tant les cadres que l'ensemble des collaborateurs, la partie germanophone du canton n'est en tout cas pas sous représentée au sein des SI.

Voilà les remarques que je voulais faire, au nom du Conseil communal, pour rassurer M. Odermatt."

M. Pius Odermatt (PS) n'est pas satisfait de cette réponse.

"Connaissant notre Conseil communal, je ne suis pas totalement surpris, mais je ne suis pas satisfait. Pourquoi ? Prenons l'exemple d'un enseignant. Il n'est pas exigé que l'enseignant d'une langue étrangère ait cette langue comme langue maternelle. En revanche, pour le poste de responsable des Finances et des relations humaine des Services Industriels, la langue maternelle française paraît jouer un rôle essentiel!

Ausser der Stadt Freiburg kenne ich keine Gemeinde, keine Organisation und keine Unternehmung auf nationaler und internationaler Ebene, die ihre Mitarbeiter nach ihrer Muttersprache auswählen. Das ist eine reine Diskriminierung wenn ich nach meiner Muttersprache beurteilt werde. Was kann ich dafür, wenn ich zuerst deutsch gelernt habe oder englisch, portugiesisch oder serbokroatisch ? Sie provozieren damit nur rechtliche und schliesslich auch finanzielle Probleme. Ich appelliere deshalb an sie, diesen alten Zopf endlich abzuschneiden."

Séance du 27 septembre 2010

17. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 60 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal de réactiver rapidement le projet "21 Jardins pour la Ville de Fribourg"

Mme Elena Strozzi (Verts) présente le postulat ci-après :

"Le 9 novembre 2009, lors du Forum Agenda 21 de la Ville de Fribourg, un projet a été nommé '21 Jardins pour la Ville de Fribourg' était présenté aux citoyens par la Ville et le bureau Urbasol. L'idée maîtresse du projet était de créer 21 jardins associatifs de diverses natures (biologiques, sauvages, d'herbes aromatiques, potagers, ornementaux) sur des terrains communaux ou privés jusqu'en 2021.

Largement repris par la presse, ce projet semblait plus que prometteur et aurait dû démarrer en 2010. Son financement, 80'000 francs la première année et 20'000 francs l'an par la suite, ne semblait pas un obstacle démesuré pour la Ville qui aurait pu obtenir le soutien de l'Office du développement territorial ARE.

Ce projet novateur aurait :

- *redynamisé et redonné de la visibilité au processus Agenda 21 ;*
- *permis de participer concrètement à l'année de la biodiversité ;*
- *participé à long terme à la protection et à la restauration de la biodiversité ainsi qu'à l'éducation à l'environnement ;*
- *donné à la ville une carte de visite sans précédent et à ses habitants un signe fort en matière de développement durable.*

Actuellement ce projet est mis au rancart.

Proposition

Nous demandons donc :

- *de réactiver rapidement ce projet ;*
- *de mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa concrétisation afin qu'il démarre cette année encore."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 61 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables

Mme Elena Strozzi (Verts) qui a déjà annoncé il y a quelques instants ce postulat, résume le texte ci-après :

Séance du 27 septembre 2010

Divers (suite)

"Avec la révision de l'article 10 du règlement sur la gestion des déchets, la Ville est obligée d'organiser le ramassage, sur base volontaire, des déchets compostables.

Sachant que beaucoup de maisons en ville n'ont pas la possibilité de stocker les conteneurs verts (pas de jardin, pas de place devant la maison, centre-ville historique...), nous demandons la mise en place de conteneurs pour les déchets verts en divers points de récolte, par exemple à côté des autres conteneurs pour les déchets à recycler (verre, PET, tôle...).

Afin d'éviter des abus dans le remplissage de ces conteneurs, nous proposons d'installer un système avec des clefs ou des cadenas. Il faut par la suite offrir l'accès (donc la clef ou le code du cadenas) uniquement aux personnes intéressées. La Commune de Fribourg peut s'inspirer du modèle de la Commune de Marly, qui connaît déjà un système similaire."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 157 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative aux comptes de l'exercice 2009 et en particulier aux emprunts DEXIA

M. Pierre Marchioni (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"La liste des emprunts communaux détaillés à la page 23 du message n° 57 concernant les comptes de l'exercice 2009 soulève de ma part la question suivante :

Les emprunts de la Commune comprennent-ils des emprunts basés sur des dérivés ou des emprunts structurés ?

Si oui, quels sont les risques encourus par la Commune ?

Ma question est motivée par le nombre effarant de grandes communes européennes qui doivent faire face, ces derniers temps, en raison de la crise provoquée par le surendettement de nombreux Etats, à des pertes représentant parfois davantage que le montant de l'emprunt contracté. Ces pertes sont causées par des emprunts structurés dont les risques avaient mal été évalués."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répondra en deux temps à la question de M. P. Marchioni.

"Comme vous le relevez, cet emprunt est effectivement mentionné dans le fascicule des comptes 2009. Cet emprunt fait l'objet d'un cap à 3% sur la base d'un Libor 12 mois avec la marge de gestion. Cet emprunt DEXIA fait l'objet d'une gestion rigoureuse. Les risques ont été analysés et sont parfaitement maîtrisés.

Je crois savoir qu'il existe un second emprunt de ce type, mais je n'ai pas les données en main pour vous répondre immédiatement ce soir. Il a été sauf erreur contracté auprès du Crédit Suisse. Ce sont les

Séance du 27 septembre 2010

Divers (suite)

seuls et uniques emprunts de ce type. Tous les autres emprunts de la Commune sont de type usuel.

Je vous apporterai un complément de réponse demain soir."

- n° 158 de M. Claude Schenker (PDC) relative à la mise à disposition du public d'un plan de ville clair indiquant les parkings d'échange

M. Claude Schenker adresse au Conseil communal la question suivante :

"Pourrait-il mettre à disposition, essentiellement sur le site internet de la Ville de Fribourg, de la manière la plus simplement accessible possible, un plan de ville clair indiquant les parkings d'échange (P+R) ?

Un tel plan est apparu sur le site de l'agglomération il y a quelques jours ou semaines sous le vocable 'carte de la mobilité combinée 2010'. Je suis heureux du beau plan reçu ce soir. Mais le quidam recherche auparavant sur le site de la Ville ou en utilisant les termes 'Fribourg et park and ride'. Et là, on ne trouve que les P+R de Berne ou alors on est guidé sur le site de Villars-sur-Glâne, mais avec un plan bien trop rudimentaire pour être utile."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police et Circulation, remarque qu'en fait, M. C. Schenker a donné à la fois les questions et les réponses.

"Néanmoins, je vais apporter quelques éléments complémentaires pour d'abord confirmer que l'Agglomération qui a la responsabilité de la gestion des parcs d'échange sur son périmètre a effectivement publié sur son site récemment une 'carte dynamique', pour reprendre le titre qui lui a été donné. Ce plan contient, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, non seulement les emplacements des parkings d'échange, mais également les lignes des transports publics ou les emplacements réservés aux véhicules 'Mobility', de même que les stations 'vélopass' existant à ce jour.

Nous allons veiller à ce que dans les délais les plus brefs, ce même plan ou à tout le moins un lien avec le site de l'Agglomération figure sur le site de la Ville de Fribourg, en tout cas au chapitre de la Circulation et au mieux, durant quelque temps, sur la page d'accueil.

Guide de ma mobilité

M. Schenker a fait état du 'Guide de ma mobilité'. Je vous rassure, il n'y avait pas d'arrangement. Il était prévu de vous le distribuer aujourd'hui. J'ai ainsi l'occasion de vous présenter ma petite séquence de publicité. Ce guide a été publié à l'occasion de la semaine de la mobilité, vous trouvez en page deux les principales institutions qui ont permis sa publication. Il sera distribué dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois dans l'ensemble des communes de l'agglomération. Il appartiendra à chacune de choisir elle-même le canal de diffusion, soit par l'électronique, soit par papier, soit par les deux moyens.

A ce jour, ce guide est déjà disponible sur le site des TPF qui ont été un acteur important de cette réalisation.

Séance du 27 septembre 2010

Divers (suite)

Je précise enfin que ce guide est disponible en français et en allemand. Je constate qu'il y a ce soir beaucoup de francophones, puisque, à l'entrée, la version en français est épuisée, alors qu'il reste des guides en allemand. Dans ce guide, vous trouvez une carte recto-verso avec sur une face la ville et sur la seconde l'Agglomération. Vous trouvez à chaque fois les mêmes informations.

Je répète enfin que cette carte, ou au moins un lien avec cette carte, se trouvera sur le site Internet de la Commune."

M. Claude Schenker (PDC) est satisfait de cette réponse.

- n° 159 de M. Claude Schenker (PDC) relative aux intentions du Conseil communal pour l'utilisation des espaces qui se libèrent au cimetière

M. Claude Schenker (PDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Quels sont ses intentions et projets pour l'utilisation des grands espaces qui se libèrent de plus en plus vite dans le cimetière de Saint-Léonard ?

La crémation prend nettement le pas sur l'inhumation. De vastes espaces verts se libèrent petit à petit au cimetière. Ces espaces sont riches en biodiversité. Ils ne sont sauf erreur pas sacrés, mais ils demeurent des lieux chargés de respect. Ils restent même souvent des lieux de paix et de recueillement, malgré la raréfaction des tombes ou même en leur absence. Le Conseil communal pourrait-il mieux y délimiter les zones et notamment rendre plus accessible certaines surfaces, par exemple sous la forme d'un vrai parc, qui fait si cruellement défaut à notre ville ? A proximité du nœud sportif, futur nœud routier et ferroviaire aussi, l'aménagement d'un parc central n'aurait-il pas quelque chose de vital ?

Je ne m'adresse pas au Conseil communal sous forme d'un postulat, parce que je sais que des réflexions sont en cours. Ce sont elles que je vise."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, donnera une réponse exhaustive lors d'une prochaine séance.

"Je peux simplement confirmer les propos que vient de tenir à la fin de son intervention M. C. Schenker. Cette question est effectivement englobée dans l'étude confiée à MM. P. Amphoux et C.Hüsler sur l'aménagement des espaces verts. Nous vous renseignerons de manière détaillée lors de la séance du mois de novembre."

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la présente séance. Il donne rendez-vous à ses collègues dans quelques instants au Restaurant du Gothard pour partager le verre d'amitié, et à demain pour la suite des débats.

Séance du 27 septembre 2010

La séance est close. Il est 21.55 heures.

Fribourg, le 8 octobre 2010
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Thierry GACHET

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI